# ICEVI E-News

## Juillet 2026

www.icevi.org

**ICEVI E-News juillet 2026**

**Rédactrice en chef**

Frances Gentle

**Comité des publications ICEVI**

Frances Gentle

Susan LaVenture

Judit Gombas

Sonali Marathe

Zaheer Ally

**Email :** publications@icevi.org
**Site web :** www.icevi.org

## Sommaire


Message du président de l'ICEVI .....5

Message de la rédactrice en chef, Comité des publications d'ICEVI ....7

Conseil exécutif d'ICEVI, 2025-2028 .....9

Membres partenaires internationaux.....9

Membres organisationnels .....9

Partenaires du réseau .....9

ICEVI–WBU Campagne mondiale d'alphabétisation en braille : Bilan de mi-année, juillet 2026 .....10

Rapport du comité directeur .....10

Axe 1 : Plaidoyer et rapport médiatique.....13

Rapport sur les ressources informationnelles de la zone d'intervention 2 .....15

Rapport de recherche sur la littératie braille du domaine d'intervention 3.....16

Présentation de la Déclaration mondiale .....17

Déclaration mondiale sur la littératie en braille dans l'éducation .....17

Soutiens.....20

Événements à venir.....26

Informations sur la conférence .....26

Présentateurs invités.....27

Ce que tu apprendras.....27

Rejoignez-nous pour cet événement spécial afin de découvrir :.....28

Avec un grand merci à nos sponsors de campagne .....29

Sponsor Diamant – HumanWare .....29

Sponsor platine - Dot Inc.....29

Sponsor platine – CBM International.....29

Sponsor Or – South Pacific Educators in Vision Impairment (SPEVI Inc) .....29

Sponsor Argent – Institut national canadien pour les aveugles (CNIB) .....30

Actualités du Consortium des Livres Accessibles, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle .....30

Les ABC International Excellence Awards récompensent Zanichelli Editore S.p.A. (Italie) et la Fundação Dorina Nowill para Cegos (Brésil) ..... 30
Édition accessible et avenir de l'inclusion au Viêt Nam ..... 34
L'Assemblée du traité de Marrakech lance les célébrations du 10e anniversaire à l'OMPI 37
Reconnaissance juridique du braille dans l'éducation : comparaisons de pays sélectionnées - Document d'information ..... 41
Résumé exécutif ..... 41
Comparaisons entre pays et régions ..... 44
Analyse comparative ..... 63
Implications politiques ..... 64
Appel à contributions – *L'Éducateur* (janvier 2027) ..... 65
Connectez-vous avec ICEVI ..... 66

# Message du président de l'ICEVI

C'est un honneur pour moi de souhaiter la bienvenue aux lecteurs pour le numéro de juillet 2026 de l'ICEVI E-News. Je remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à des rapports, des mises à jour et des réflexions. Ensemble, ils démontrent l'étendue des activités à travers le réseau mondial d'ICEVI et notre engagement commun à promouvoir une éducation équitable, inclusive et de qualité pour les apprenants aveugles, malvoyants et sourds-aveugles.

Les préparatifs sont bien avancés pour la prochaine réunion du Conseil exécutif de l'ICEVI à Johannesburg, qui se tiendra en parallèle de la Conférence régionale Afrique de l'ICEVI. Cette rencontre permettra aux dirigeants de l'ICEVI et aux représentants régionaux d'examiner les progrès, de renforcer les priorités organisationnelles et d'échanger avec des collègues venus de toute l'Afrique pour apprendre des expériences, innovations et défis de la région.

La collaboration reste au cœur du travail d'ICEVI, notamment à travers la campagne mondiale d'alphabétisation en braille ICEVI–World Blind Union, *More Braille : More Empowerment*. La campagne rassemble des organisations, des éducateurs, des personnes aveugles, sourdaveugles ou malvoyantes, des familles, des chercheurs et des défenseurs pour promouvoir la littératie braille comme un droit fondamental et une base pour l'éducation, l'indépendance et l'apprentissage tout au long de la vie.

J'encourage les lecteurs à explorer les mises à jour de la mi-2026 sur les trois axes de la campagne — Plaidoyer et Médias, Ressources d'Information et Recherche et Données. Ces rapports mettent en lumière des progrès significatifs tout en identifiant des priorités pour le reste de 2026, alors que nous renforçant le plaidoyer, élargissons les ressources pratiques et construisons la base mondiale de preuves en faveur de la littératie braille.

Je suis également ravi d'accueillir les stagiaires du CNIB qui soutiendront le travail des Directeurs Principaux de l'ICEVI dans les mois à venir. Leurs contributions dans les domaines des publications, de l'accessibilité, de la recherche, du plaidoyer, des ressources d'information et du développement régional apporteront des perspectives précieuses tout en offrant des opportunités significatives d'apprentissage professionnel et de collaboration internationale.

ICEVI continue également de faire avancer des initiatives majeures, notamment Visionary Learning through Technology, en partenariat avec le Consortium DAISY, et le développement du programme en ligne Teaching for All, qui élargiront l'accès à un apprentissage accessible et renforceront la formation des enseignants lorsque la formation spécialisée est limitée.

Les réalisations d'ICEVI sont rendues possibles grâce au dévouement de nos membres, dirigeants régionaux, partenaires, bénévoles et soutiens. Merci pour votre engagement continu. Ensemble, nous continuerons à faire avancer la mission de l'ICEVI et à promouvoir

le droit de chaque apprenant malvoyant à recevoir une éducation inclusive et de haute qualité.

Susan LaVenturePrésidente, ICEVI

# Message de la rédactrice en chef, Comité des publications d'ICEVI

J'ai le plaisir de présenter le numéro de juillet 2026 de l' **ICEVI E-News**, réunissant des actualités et des développements provenant de tout le Conseil international pour l'éducation des personnes ayant une déficience visuelle (ICEVI), de nos régions, de nos partenaires et de la communauté mondiale de la cécité. Un élément majeur de ce numéro est la revue de mi-année de la campagne mondiale ICEVI–WBU pour la littératie braille, *More Braille : More Empowerment*. Préparée conformément au Cadre de Suivi et d'Évaluation de la Campagne, la revue comprend des rapports du Comité de Pilotage et des co-responsables des trois domaines d'intervention de la Campagne. Ensemble, ces rapports mettent en lumière les progrès significatifs réalisés au cours du premier semestre 2026 grâce à la collaboration internationale, au plaidoyer, à la recherche et au développement des ressources. Mes sincères remerciements vont au Comité de pilotage, aux groupes de travail des zones de focus, aux partenaires et aux bénévoles pour leur dévouement à cette importante initiative mondiale.

Ce numéro inclut également la Déclaration mondiale sur l'alphabétisation en braille dans l'éducation, ainsi que la liste croissante d'organisations, d'institutions, d'organismes gouvernementaux et d'individus qui ont approuvé cette initiative internationale depuis son lancement par l'ICEVI et l'Union mondiale des aveugles lors de la 19e session de la Conférence des États parties des Nations Unies à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CoSP19). Nous encourageons chaleureusement les lecteurs à faire entendre leur voix en soutenant la Déclaration et en la partageant à travers leurs réseaux professionnels et communautaires.

Les lecteurs trouveront également l'édition inaugurale du document de présentation de plaidoyer, Reconnaissance juridique du braille dans l'éducation : comparaisons de pays sélectionnés, préparé par les membres de la zone de focus 1 (Plaidoyer et médias). Cette ressource, qui a contribué à inspirer la Déclaration mondiale, se veut un document vivant qui continuera de croître grâce aux contributions de collègues du monde entier. Sont également inclus des détails sur la 2e conférence ICEVI Afrique, le webinaire ICEVI Pacific sur l'avancement du traité de Marrakech et des livres accessibles, ainsi que le lancement des enquêtes braille. Nous présentons également des actualités du Consortium des livres accessibles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, saluons les précieux sponsors soutenant la Campagne mondiale pour la littératie braille, et invitons à soumettre des contributions pour le numéro de janvier 2027 de The Educator.

L'ICEVI E-News est disponible sur le site web de l'ICEVI en anglais, français et espagnol. Nous vous encourageons à partager ce problème avec vos collègues et réseaux professionnels afin de promouvoir une éducation inclusive et de renforcer la littératie en braille dans le monde

entier. J'espère que cette édition vous plaira, et je remercie tous nos auteurs et contributeurs pour avoir partagé leur expertise, leur expérience et leur engagement à améliorer les opportunités éducatives pour les apprenants aveugles, malvoyants ou sourds-aveugles.

Avec ses salutations chaleureuses,

Frances Gentle, rédactrice en chef, Comité des publications d'ICEVI

# Conseil exécutif d'ICEVI, 2025-2028

Susan LaVenture – Présidente

Akhil Paul – Vice-président

Frances Gentle – Ancienne présidente

Praveena Sukhraj-Ely – Trésorière

Ana Peláez – ONCE (Organisation nationale espagnole des aveugles)

Todd Reeves – École Overbrook pour aveugles

Samuel Foulkes – Centre Clovernook pour les aveugles et malvoyants

Hubert Perfler – Union mondiale des aveugles

Komivi Ayassou – Président, ICEVI Afrique

Silatul Rahim Bin Dahman – Président, ICEVI Asie de l'Est

Judit Gombas – Représentante, ICEVI Europe

Gladys Viviana Correa – Présidente, ICEVI Amérique latine

Michael Bina – Président, ICEVI Amérique du Nord et Caraïbes

Martine Able-Williamson – Présidente, ICEVI Pacific

Birendra Raj Pokharel – Président, ICEVI Asie de l'Ouest

## Membres partenaires internationaux

Organización Nacional de Ciegos Españoles (ONCE, Espagne) - www.once.es

École Overbrook pour aveugles (États-Unis) - www.obs.org

Centre Clovernook pour les aveugles et malvoyants - https://clovernook.org/

## Membres organisationnels

Table ronde sur l'accès à l'information pour les personnes ayant un handicap de l'écriture www.printdisability.org

Association de protection des aveugles de Trinité-et-Tobago - https://ttbwa.com/

## Partenaires du réseau

Union Mondiale des Aveugles - https://wbu.ngo/

Le Consortium DAISY - https://daisy.org/

Consortium des livres accessibles de l'OMPI - https://www.accessiblebooksconsortium.org/en/

# ICEVI–WBU Campagne mondiale d'alphabétisation en braille : Bilan de mi-année, juillet 2026

Le Comité de Pilotage est heureux de présenter l'examen de mi-année de la campagne mondiale d'alphabétisation en braille d'ICEVI–WBU, *More Braille : More Empowerment*. Préparée conformément au cadre de suivi et d'évaluation approuvé par la campagne, cette revue rassemble les rapports du Comité directeur et des co-responsables des trois axes de la campagne, mettant en lumière les principales réalisations et progrès du premier semestre 2026.

L'examen reflète le dévouement et les efforts collaboratifs du Comité de pilotage, des co-responsables de la zone de focus, des membres des groupes de travail des zones de focalisation, des dirigeants régionaux, des organisations partenaires et de nombreux autres soutiens à travers le monde. Nous adressons nos sincères remerciements à tous ceux qui ont généreusement consacré leur temps, leur expertise et leur engagement à faire progresser la littératie braille à travers cette initiative mondiale. Vos efforts continuent de prendre de l'élan vers un avenir où chaque apprenant ayant besoin du braille aura accès à une éducation braille de qualité et aux opportunités qu'elle offre.

## Rapport du comité directeur

La campagne mondiale d'alphabétisation en braille d'ICEVI–WBU, *More Braille : More Empowerment*, continue de prendre de l'ampleur en tant qu'initiative mondiale promouvant la littératie braille comme un droit humain fondamental. Sous la direction du Comité de pilotage, la campagne rassemble des organisations, des éducateurs, des personnes aveugles, sourd-aveugles ou malvoyantes, des familles, des gouvernements, des chercheurs, des développeurs technologiques et des partenaires internationaux afin de promouvoir un accès équitable à la littératie braille dans le monde entier.

### Direction du comité directeur

Co-présidé par le Dr Frances Gentle (ICEVI) et M. S.K. Rungta (WBU), le Comité de pilotage se réunit chaque mois pour assurer un leadership stratégique, coordonner les activités de campagne, suivre les progrès et identifier des opportunités pour renforcer l'impact mondial de la campagne.

Au cours des six premiers mois de 2026, le Comité s'est concentré sur l'établissement d'un cadre de gouvernance solide pour la campagne. Les principales réalisations incluent l'élaboration et l'adoption des termes de référence du Comité de pilotage, qui définissent la

mission, les membres, les rôles, responsabilités et les processus décisionnels du Comité, ainsi que la préparation d'un Plan complet de suivi et d'évaluation de la campagne. Ensemble, ces documents fournissent un cadre clair pour guider la mise en œuvre, mesurer les progrès, évaluer les résultats et garantir la responsabilité tout au long de la campagne.

Un jalon important durant le premier semestre 2026 a été la convocation de la première réunion conjointe des présidents et représentants régionaux de l'ICEVI et de l'OMB le 9 avril. La réunion, à laquelle ont également assisté des membres du comité de pilotage, a offert l'occasion de renforcer la communication, de partager des initiatives régionales et d'explorer des opportunités de collaboration pour faire avancer la campagne dans toutes les régions. S'appuyant sur cette réunion réussie, le Comité de pilotage a mis en place un petit groupe de travail conjoint composé de représentants de l'ICEVI et de l'OMB aux niveaux mondial et régional afin de promouvoir la coopération régionale continue, de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques, et de renforcer la coordination des activités de campagne à l'échelle mondiale.

Le Comité de Pilotage continue de travailler en étroite collaboration avec les co-responsables de la zone de focus, les représentants régionaux de l'ICEVI et de l'OMB, les organisations partenaires, ainsi que les secrétariats de l'ICEVI et de l'UBM afin de s'assurer que les activités sont coordonnées et alignées sur la vision et les objectifs de la campagne.

## Plaidoyer international

Un jalon important durant la période de rapport a été le lancement officiel de la *Déclaration mondiale sur la littératie en braille dans l'*éducation par Susan LaVenture et S.K. Rungta, présidents de l'ICEVI et de l'Union mondiale des aveugles, lors de la dix-neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CoSP19) au siège des Nations Unies à New York en juin.

Lors de leur visite à New York, les présidents ont également rencontré des représentants de l'UNICEF pour discuter de l'importance de la littératie braille afin d'assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité pour les enfants aveugles, sourds-aveugles ou malvoyants. Ces discussions ont renforcé l'engagement des membres du comité à collaborer avec les organisations internationales pour faire progresser la littératie braille en tant que droit humain fondamental.

La Déclaration continue de recevoir un fort soutien international, avec plus de 130 soutiens organisationnels et individuels désormais reçus du monde entier. Le Comité de Pilotage remercie chaleureusement toutes les organisations et individus ayant soutenu la Déclaration et accueille favorablement de nouveaux soutiens à mesure que la campagne continue de croître.

## Coordination de la campagne

Le Comité directeur assure la supervision stratégique des trois domaines interconnectés de la campagne — plaidoyer et médias, ressources d'information et recherche. À travers ses réunions mensuelles, le Comité suit les progrès, facilite la collaboration entre les zones d'intervention, encourage les partenariats et veille à ce que les activités de campagne restent alignées sur les priorités stratégiques de la campagne.

Les lecteurs sont invités à en savoir plus sur les réalisations et les activités actuelles de chaque domaine d'intérêt dans les rapports accompagnants de la zone d'intérêt 1 – Plaidoyer et médias, de la zone d'intérêt 2 – Ressources d'information, et de la zone d'intérêt 3 – Recherche incluses dans ce numéro d' *ICEVI E-News*.

## Renforcement des partenariats

Le Comité directeur continue de renforcer la collaboration avec les organisations internationales partageant l'engagement de la campagne à faire progresser la littératie braille. Des partenariats avec des organisations telles que le Consortium DAISY, le Consortium des livres accessibles de l'OMPI (ABC), le Conseil international du braille anglais (ICEB), le groupe de travail sur le braille de l'Union européenne des aveugles, la Braillists Foundation, CBM International et le Clovernook Centre for the Blind and Visually Impredded continuent de soutenir les activités de plaidoyer, de partage d'informations et de recherche de la campagne.

Le Comité salue également le nombre croissant d'organisations qui rejoignent la campagne en tant que partenaires, sponsors, soutiens et contributeurs, reflétant ainsi l'engagement international large à améliorer l'accès à la littératie braille.

## Parrainage de campagne

Le Comité de pilotage remercie sincèrement les organisations qui sont devenues sponsors de campagnes. Parmi eux figurent Humanware, Dot Inc., South Pacific Educators in Vision Impairment, CBM International et CNIB. Leur généreux soutien contribue à élargir la collaboration internationale et à renforcer les opportunités pour les enfants, jeunes et adultes aveugles, sourd-aveugles ou malvoyants d'accéder à une éducation et à des ressources de qualité en braille.

## Regard vers l'avenir

Le Comité de pilotage continuera de guider la mise en œuvre de la campagne en élargissant l'approbation internationale de la Déclaration mondiale sur la littératie braille dans l'éducation, en renforçant les partenariats stratégiques, en soutenant le travail des trois domaines d'intervention et en promouvant la littératie braille comme un droit humain fondamental dans le monde entier.

Les organisations et individus partageant cette vision sont chaleureusement invités à soutenir la Déclaration mondiale, à contribuer à des ressources et à leur expertise, et à participer aux enquêtes de recherche et à d'autres activités de campagne.

Ensemble, nous contribuons à construire un avenir où chaque personne nécessitant le braille aura la possibilité d'apprendre, lire, écrire et participer pleinement à l'éducation, à l'emploi et à la vie communautaire.

*Plus de Braille : Plus d'Autonomisation.*

## Axe 1 : Plaidoyer et rapport médiatique

Co-présidents : Gladys Correa, Mohammad Iqbal, Michal Tkáčik et Frances Gentle

Au cours du premier mandat du Groupe de Discussion 1, de janvier à juin 2026, le groupe s'est concentré sur la définition et la structuration de son programme autour de trois piliers clés du volet plaidoyer de la campagne : les messages de plaidoyer sur les réseaux sociaux, le plaidoyer législatif et le plaidoyer lié aux enseignants et formateurs de braille. Une compréhension claire a été établie que le rôle du groupe devait être de développer des messages de plaidoyer concis, significatifs et percutants, en particulier pour la communication sur les réseaux sociaux liée aux journées internationales importantes et aux événements thématiques tout au long de l'année.

Cette approche s'est avérée être un moyen efficace de maintenir la lecture au braille visible dans le discours public et de relier les messages clés de la campagne à des conversations internationales plus larges sur l'éducation, l'accessibilité, l'inclusion et les droits de l'homme. Au cours du premier mandat de la campagne, une série de messages de plaidoyer a été préparée et publiée, notamment :

- Le braille n'est pas seulement de la lecture, c'est de la liberté, publié le 20 avril 2026 ;
- un message célébrant la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur de l'UNESCO, publié le 23 avril 2026 ;
- Le braille comme outil pour l'imagination spatiale et la pensée structurée, publié le 8 mai 2026 ;
- un message pour la Journée mondiale des technologies d'assistance, publié le 4 juin 2026 ;
- un message pour le Jour du Jeu, publié le 11 juin 2026 ; et un message pour la Journée internationale de la sourdcécité, publié le 27 juin 2026.

Ces messages de plaidoyer ont permis de présenter le braille non seulement comme un système de lecture et d'écriture, mais aussi comme un instrument clé pour l'indépendance, le développement cognitif, l'accès à l'éducation, la participation à la culture et l'autonomie personnelle. En reliant le braille à des journées reconnues internationalement, le groupe a pu intégrer la littératie braille dans des cadres de plaidoyer plus larges et démontrer sa

pertinence dans différents domaines de la vie. Une contribution particulièrement importante a été apportée à l'occasion de la Journée mondiale de la technologie d'assistance, lorsque la campagne a publié l'histoire personnelle puissante de Theodore Tsolakis, intitulée Mon parcours avec la technologie d'assistance. Ce témoignage personnel a ajouté une dimension humaine importante à la campagne. Elle a montré comment la technologie d'assistance, combinée à des compétences appropriées, un soutien et un accès à l'information, peut transformer les opportunités individuelles et renforcer la participation à l'éducation, à l'emploi et à la vie quotidienne.

En préparation de la conférence COSP 19, le groupe a également initié et dirigé l'élaboration de la Déclaration mondiale sur la littératie braille en éducation. Cette Déclaration représente l'un des résultats de plaidoyer les plus importants du premier mandat. Il affirme clairement l'importance d'introduire le braille à un stade précoce de l'éducation des enfants aveugles et appelle les gouvernements à garantir l'accès aux supports braille, à des enseignants qualifiés en braille et à des environnements d'apprentissage adaptés pour tous les apprenants aveugles.

La Déclaration vise à soutenir une reconnaissance renforcée du braille dans la législation, les politiques et les pratiques éducatives à travers les pays. Son importance réside dans le fait qu'elle présente la littératie braille non pas comme une compétence optionnelle ou complémentaire, mais comme un élément essentiel d'une éducation inclusive et équitable pour les enfants aveugles. Il fournit également un point de référence commun pour le plaidoyer, qui peut être utilisé par les organisations, les professionnels et les défenseurs lors de leurs communications avec les gouvernements, les autorités éducatives et les organismes internationaux.

Une autre contribution importante du groupe a été la préparation d'un document analytique sur la reconnaissance juridique du braille dans les systèmes éducatifs à travers le monde. Ce document rassemblait des informations provenant d'un large éventail de pays et décrivait comment le braille est reconnu, positionné et soutenu dans leurs systèmes éducatifs respectifs. Elle a offert un aperçu précieux des différentes approches législatives et politiques et a permis d'identifier à la fois des exemples positifs et des domaines où une reconnaissance et une mise en œuvre renforcées sont encore nécessaires.

Sur la base de cette analyse, un document supplémentaire a été élaboré, établissant un cadre de plaidoyer pour une publication et une utilisation futures. Ce cadre s'appuie sur les preuves recueillies dans l'analyse de la reconnaissance juridique et les traduit en messages et recommandations pratiques de plaidoyer. Elle soutiendra la campagne visant à promouvoir des engagements juridiques et politiques plus forts en faveur de la littératie braille et à encourager les pays à passer de la reconnaissance générale du braille à des mesures concrètes garantissant un véritable accès pour les apprenants aveugles.

En regardant vers l'avenir, le récent focus Group 1 porte sur le plaidoyer destiné aux enseignants et formateurs des écoles ordinaires qui travaillent avec des enfants aveugles. Le groupe explore actuellement des supports efficaces et engageants, y compris des ressources audiovisuelles et de courtes vidéos, qui pourraient aider à faire comprendre aux enseignants l'importance d'un enseignement braille de haute qualité. Dans les mois à venir, le groupe analysera les messages vidéo existants développés dans certaines régions et envisagera comment ils pourraient être partagés ou adaptés pour être utilisés dans différents contextes nationaux. Parallèlement, le groupe réfléchit également au développement possible d'outils et de messages pratiques supplémentaires que les pays pourraient utiliser selon leurs besoins spécifiques. Ce travail est encore en cours d'analyse et de développement, mais il représente une étape importante vers le renforcement du plaidoyer de l'enseignement du braille dans des environnements éducatifs inclusifs.

## Rapport sur les ressources informationnelles de la zone d'intervention 2

Co-présidents : Susan LaVenture, Samuel Foulkes et Awais Alam

Depuis le lancement en douceur de la campagne mondiale d'alphabétisation en braille ICEVI–WBU lors de l'Assemblée générale quadriennale de l'Union mondiale des aveugles à São Paulo, au Brésil, la zone d'intervention 2 – Ressources d'information a réalisé des progrès significatifs dans le développement d'un dépôt mondial complet d'informations et de ressources liées au braille.

Une équipe internationale diversifiée, représentant à la fois les pays en développement et développés, a été créée pour identifier les informations et ressources dont les enseignants, les familles, les organisations, les gouvernements et les utilisateurs de braille ont été les plus nécessaires à travers le monde. Grâce à des réunions en ligne régulières, le groupe a guidé le développement du dépôt et établi des priorités pour sa croissance continue.

L'une des premières grandes réalisations du groupe a été l'identification de 18 domaines thématiques clés qui constitueront le cadre d'organisation du dépôt en ligne. Ces domaines thématiques offrent une structure complète pour collecter et catégoriser les ressources dans le vaste domaine de la littératie braille. Les membres ont également commencé à compiler et à examiner des ressources dans chaque domaine thématique, avec des documents actuellement disponibles en anglais et en espagnol.

La prochaine grande priorité a été le développement d'un mécanisme accessible permettant aux contributeurs du monde entier de soumettre des ressources aux niveaux local, national et régional. S'assurer que ce processus de contribution soit pleinement accessible a été une considération clé, et le groupe a évalué une gamme d'options pour répondre aux besoins d'utilisateurs ayant des besoins d'accessibilité diversifiés.

La zone d'intervention vise à lancer la plateforme de contribution aux ressources lors de la conférence régionale ICEVI Afrique, qui se tiendra à Johannesburg, Afrique du Sud, fin

septembre 2026. En préparation de la conférence, des pages dédiées seront créées sur les sites web de l'ICEVI et de l'Union Mondiale des Aveugles afin d'encourager les organisations, les professionnels, les utilisateurs de braille et les familles du monde entier à contribuer à des ressources et à partager des exemples de pratiques efficaces.

Le développement de ce dépôt international d'informations représente une étape importante vers le renforcement de l'accès à des informations et ressources braille de haute qualité et fondées sur des preuves. À mesure que la collection continue de croître, elle deviendra une référence précieuse pour les éducateurs, les familles, les gouvernements, les organisations et tous ceux qui s'engagent à faire progresser la littératie braille à travers le monde.

## Rapport de recherche sur la littératie braille du domaine d'intervention 3

Co-présidents : Praveena Sukhraj-Ely, Birendra Raj Pokharel, Vimal Dengla et Nicholas Hoekstra

La mission du troisième domaine d'intervention de la Campagne pour la Littératie du Braille est de générer des analyses régionales et fondées sur des preuves sur la disponibilité, l'utilisation et l'impact du braille sur l'expérience éducative, sociale et globale des enfants et adultes ayant des troubles visuels, de la surdacité et de la basse vision. Au cours du premier semestre 2026, la zone de focus 3 a travaillé d'arrache-pied au développement d'une batterie d'instruments d'enquête destinés à saisir les tendances actuelles de l'utilisation et de la disponibilité du braille dans le monde. Ces informations sont essentielles pour aider à orienter les futures actions de plaidoyer et orienter les changements politiques. Il est également important de noter que les informations recueillies lors de cette recherche pourront aider à orienter les futurs efforts de la Campagne pour la Littératie en Braille.

Les outils développés par Focus Area 3 comprennent une série de quatre enquêtes ciblant l'utilisation et l'accès au braille :

1. Une enquête destinée aux adultes aveugles, malvoyants ou sourd-aveugles ;
2. Une enquête destinée aux parents et aidants d'enfants aveugles, malvoyants ou sourd-aveugles ;
3. Une enquête pour les enseignants aveugles ; et
4. Une enquête pour les transcripteurs en braille.

Collectivement, ces enquêtes visent à examiner chaque étape du cycle de vie du braille, de la production du braille, en passant par les méthodes d'enseignement du braille et les ressources utilisées pour enseigner le braille, jusqu'aux facteurs influençant le fait que les parents estiment que le braille convient à leurs enfants, et enfin, se terminent par l'expérience directe des adultes qui peuvent ou non utiliser le braille selon leur situation individuelle. Les enquêtes ont reçu une approbation éthique par le comité d'éthique de l'Université du Kansas.

ICEVI et l'Union mondiale des aveugles lanceront officiellement les enquêtes mondiales en braille en anglais, français et espagnol lors d'un webinaire organisé par la Braillists Foundation. Pour accueillir des participants dans différents fuseaux horaires, le webinaire sera proposé deux fois :

- **Webinaire 1 :** vendredi 7 août à 11h00 heure moyenne de Greenwich (GMT) / 7h00 heure d'été de l'Est (EDT)
- **Webinaire 2 (session de répétition) :** mardi 11 août à 00h01 GMT / lundi 10 août 20h00 heure de l'Est de l'été (EDT)

Les deux webinaires présenteront les mêmes informations. Vous n'avez besoin d'assister qu'à une seule séance, et vous n'avez pas à choisir à laquelle vous assisterez lors de l'inscription. Après l'inscription, vous recevrez les informations d'inscription pour les deux webinaires et pourrez assister à la session qui correspond le mieux à votre fuseau horaire.

Nous invitons chaleureusement toutes les personnes intéressées à s'inscrire via le lien suivant : www.braillists.org/survey

Le deuxième webinaire mettra également en avant le lancement des enquêtes dans d'autres langues.

# Présentation de la Déclaration mondiale

En juin 2026, le Conseil international pour l'éducation des personnes malvoyantes (ICEVI) et l'Union mondiale des aveugles (WBU) ont conjointement lancé la Déclaration mondiale sur l'alphabétisation en braille dans l'éducation lors de la 19e session de la Conférence des Nations Unies des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CoSP19) à New York.

La Déclaration et la liste des soutiens, à jour au 16 juillet 2026, sont présentées ci-dessous.

## Déclaration mondiale sur la littératie en braille dans l'éducation

Nous, les représentants soussignés, organisations et défenseurs, présentons cette Déclaration à l'attention des ministres, ambassadeurs, responsables gouvernementaux, partenaires de développement, autorités éducatives et autres parties prenantes concernées à travers le monde. Nous le faisons en étant convaincus que garantir l'accès à l'enseignement et à l'apprentissage de la littératie braille est une obligation en droit international des droits de l'homme et un investissement stratégique dans le capital humain de chaque nation.

### Fondation juridique

Cette Déclaration est fondée sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (DRPC). La CRPD présente le braille comme essentiel à la pleine

réalisation des droits humains pour les personnes aveugles, sourd-aveugles ou malvoyantes, garantissant ainsi l'accès à l'information tant dans les sphères publique que privée. Nous portons une attention particulière sur l'article 9 (Accessibilité), l'article 21 (liberté d'expression et d'opinion, et l'accès à l'information) et l'article 24 (éducation). L'accès au braille, en tant que principal moyen d'alphabétisation pour les personnes aveugles, constitue un élément essentiel de ces obligations.

La littératie en braille est également essentielle à la réalisation des Objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 4 (Éducation de qualité), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 10 (Réduction des inégalités) et l'ODD 17 (Partenariats pour les objectifs). Faire progresser la littératie braille est donc à la fois une obligation en matière de droits humains et une priorité de développement.

## La signification durable du braille

Depuis plus de deux siècles, le braille a servi de système fondamental permettant aux personnes aveugles d'accéder à la langue écrite, de participer à l'éducation et de s'engager dans la vie civique et professionnelle. De manière essentielle, le braille favorise l'indépendance en permettant aux individus de lire et d'écrire de manière autonome, améliorant ainsi leur confiance en soi, leur autodétermination et leur qualité de vie globale.

Il est reconnu qu'il existe une gamme de modalités complémentaires pour les personnes aveugles ou malvoyantes, notamment la technologie de synthèse vocale et les livres audio narrés. Ces modalités jouent un rôle important. Cependant, ce sont des compléments au braille, pas des substituts. Écouter du contenu parlé ne confère pas les mêmes compétences linguistiques, cognitives ou académiques. L'importance du braille, loin d'être diminuée par l'ère numérique, a été renforcée par celui-ci.

## La base de preuves : alphabétisation, emploi et potentiel humain

L'argument en faveur du braille ne repose pas uniquement sur la tradition. Elle est soutenue par un corpus de recherches important et croissant. Les recherches démontrent systématiquement que les personnes aveugles et alphabétisées au braille atteignent des niveaux d'éducation significativement supérieurs, des taux d'emploi plus élevés et des revenus plus élevés que les personnes aveugles ne lisent pas le braille (Bell & Mino, 2015 ; McDonnall et al., 2025 ; Ryles, 1996). Ces différences représentent un retour sur investissement public mesurable dans l'éducation inclusive et un indicateur mesurable du coût de son absence.

Le braille offre aux apprenants un accès direct et non médié à l'orthographe, à la ponctuation, à la structure grammaticale, à la notation mathématique, aux symboles scientifiques et à la notation musicale. Ce sont des compétences que les alternatives audiovisuelles ne peuvent pas reproduire avec une profondeur ou une précision

équivalentes (Clark, 2014 ; Tobin & Hill, 2015). Ils constituent les compétences fondamentales en littératie sur lesquelles reposent toutes les réussites académiques et les capacités professionnelles ultérieures (Emerson et al., 2009). Les enfants aveugles et qui n'ont pas accès au braille sont, en réalité, sans accès aux outils fondamentaux de la littératie.

Contrairement aux hypothèses selon lesquelles la technologie numérique rendrait le braille obsolète, les preuves vont dans la direction opposée. La maîtrise des technologies d'assistance est positivement associée à une meilleure capacité de lecture en braille (McDonnall et al., 2025). De plus, des outils technologiques conçus sur le plan voulu, y compris les prises de notes en braille et les applications dédiées à la pratique du braille, ont démontré qu'ils améliorent les résultats en littératie braille (Hoskin et al., 2022).

## Affirmations

Nous, les soussignés, affirmons les principes suivants et appelons tous les États et institutions à les reconnaître et à les défendre :

- Tout enfant aveugle a le droit d'apprendre le braille ;
- L'accès précoce au braille est essentiel, car l'acquisition des compétences fondamentales en lecture braille durant l'enfance détermine fortement l'apprentissage tout au long de la vie, l'emploi et la participation sociale ;
- Les technologies braille et numérique se renforcent mutuellement et doivent être déployées de manière stratégiquement cohérente. Le progrès numérique et la littératie braille sont complémentaires, et non des priorités concurrentes ; et
- Les familles doivent être informées de manière exhaustive de l'importance de la littératie braille et avoir un rôle significatif dans la planification et la prestation de l'éducation de leur enfant.

## Appel à l'action

Nous appelons respectueusement les gouvernements, les ministères de l'Éducation, les organes législatifs et toutes les parties prenantes concernées à prendre les engagements suivants :

1. Consacrer la littératie braille dans la législation et les cadres politiques nationaux de l'éducation, en accord avec les obligations du CRPD ;
2. Garantir un accès équitable à des enseignants spécialisés qualifiés et correctement formés, des supports pédagogiques fondés sur des preuves comprenant des manuels en braille, des graphiques tactiles et d'autres ressources en braille dans les langues nationales, livrés en temps voulu, ainsi que des technologies d'assistance actuelles pour tous les apprenants aveugles ;
3. Mettre en place des processus systématiques et transparents pour l'évaluation rapide des besoins en littératie braille et la prestation d'un enseignement structuré et de haute qualité du braille à toutes les phases de l'éducation ;

4. Veiller à ce qu'aucun élève nécessitant le braille ne soit privé d'accès en raison de contraintes de ressources, de localisation géographique, de capacité institutionnelle ou d'autres obstacles relevant de l'État à traiter, et que les apprenants aveugles puissent accéder, étudier et s'engager sur un pied d'égalité avec le même programme, les mêmes devoirs et évaluations que leurs pairs voyants ;
5. Allouer un investissement public soutenu et suffisant dans les infrastructures nationales, la main-d'œuvre professionnelle et les systèmes institutionnels nécessaires pour soutenir la littératie braille à grande échelle.
6. Promouvoir la coopération internationale et les partenariats pour renforcer les systèmes de littératie en braille et élargir l'accès équitable à l'éducation et aux ressources en braille à l'échelle mondiale.

L'investissement dans la littératie braille est, en fin de compte, un investissement dans l'épanouissement humain, un investissement dont les rendements dépassent l'individu pour bénéficier aux familles, aux communautés et aux nations dans leur ensemble.

*Émis par le Conseil international pour l'éducation des personnes malvoyantes et l'Union mondiale des aveugles, et approuvé par les organisations et défenseurs soussignés engagés en faveur de la réalisation universelle de la littératie braille.*

Publié par :
S.K. Rungta, président de l'Union Mondiale des Aveugles (WBU), et
Susan LaVenture, Présidente, Conseil international pour l'éducation des personnes malvoyantes (ICEVI)

*Publié lors de la dix-neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (COSP19), New York, 12 juin 2026.*

## Soutiens

Nous remercions avec gratitude les suivants qui ont soutenu la Déclaration mondiale sur la littératie en braille dans l'éducation (au 16 juillet 2026).

Consortium des livres accessibles, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Conseil américain des aveugles

Thermoforme américain

APADV Association péruvienne des avocats avec une déficience visuelle (Pérou)

Autorité australienne du braille

Conseil BCVI du Belize pour les Malvoyants (Belize)

BLENNZ Réseau d'éducation pour les aveugles et la basse vision Nouvelle-Zélande

Aveugle et basse vision en Nouvelle-Zélande

Autorité du braille de la langue néerlandaise (Pays-Bas)

Autorité braille de Slovaquie

Fondation Braillists (Royaume-Uni)

Maison Braille (Australie)

Institut du Braille (États-Unis)

Braillo (Norvège)

Bibliothèque du braille du Cambodge

Centre Clovernook pour les Aveugles et Malvoyants (États-Unis)

Club of Rehabilitated Blind Youth of Cameroon (Club des Jeunes Aveugles réhabilités du Cameroun CJARC)

CNIB (anciennement Institut national canadien pour les aveugles) (Canada)

Colores (Argentine)

DAISY Consortium

Afrique du Sud sourdaveugle

Fondation d'aide aux personnes handicapées (Somalie)

Fondation dominicaine pour les personnes aveugles (Fundación Dominicana de Ciegos) (République dominicaine)

Dot Inc. (Corée du Sud)

Pointillés Beats Pty Ltd (Australie)

eBound Canada

ECA 11. Patachaki (Argentine)

Union des aveugles estoniens

Union européenne des aveugles

Groupe de travail sur le braille de l'Union européenne des aveugles

Institut fédéral d'éducation des aveugles, Vienne (Bundes-Blindeninstitut Wien) (Autriche)

Fédération finlandaise des malvoyants (Finlande)

Fédération allemande des aveugles et malvoyants

Grupo Girassol Brésil

Humanware

Fédération hongroise des aveugles et malvoyants (MVGYOSZ)

ICEVI Amérique latine

Institut pour les aveugles – Institutions unies (Istituto dei Ciechi Opere Riunite « I. Florio–F. ed A. Salamone ») (Italie)

Forum international des auteurs (États-Unis)

Conseil international du braille anglais (ICEB)

Fédération internationale des organisations pour les droits de la reproduction (Belgique)

Association internationale des éditeurs (France)

Autorité nationale irlandaise du braille et des formats alternatifs (INBAF)

ISFD77 Institut supérieur de formation des enseignants et technique (Argentine)

Union italienne des aveugles et malvoyants (Unione Italiana dei Ciechi e degli Ipovedenti - UICI)

Organisation Krousar Thmey (Cambodge)

Union latino-américaine des aveugles (Uruguay)

LibroCiego® (Mexique)

Association lituanienne des aveugles et malvoyants

Fondation technologique Luis Braille pour les personnes aveugles (Fundación Tecnológica para Ciegos Luis Braille) (République dominicaine)

Maricela Toledo Ascencio Organisation nicaraguayenne des aveugles (Organización de Ciegos de Nicaragua « Maricela Toledo Ascencio » (Nicaragua)

Bibliothèque slovaque pour aveugles Matej Hrebenda, Levoča (Slovaquie)

Association mexicaine pour le soutien aux personnes aveugles ou malvoyantes (Asociación Mexicana para la Atención de Personas con Discapacidad Visual, I.A.P.)

Association Nationale du Braille (États-Unis)

Département national des femmes, de la jeunesse et des personnes handicapées, la Présidence - Afrique du Sud

Fédération nationale des aveugles (États-Unis)

Mouvement national des aveugles pour l'inclusion (Movimiento Nacional de Ciegos por la Inclusión) (Chili)

Association népalaise des aveugles

NextSense (Australie)

ONCE (Organisation nationale espagnole des aveugles)

École Overbrook pour aveugles (États-Unis)

Association polonaise des aveugles (Pologne)

Proyecto Cosmo, EE 515 (Projet Cosmo, Argentine)

Commission péruvienne des femmes aveugles (Comisión de Damas Invidentes del Perú)

Fondation de la qualité de vie pour la personne ayant des besoins spécifiques (Nigeria)

Centre de réhabilitation pour personnes malvoyantes, Levoča (Slovaquie)

Table ronde sur l'accès à l'information pour les personnes ayant des troubles de l'écriture (Australie & Nouvelle-Zélande)

Institut Royal National des Aveugles (RNIB, Royaume-Uni)

Royal Visio (Pays-Bas)

Centre Braille San Giacomo, Coopérative Sociale et Entité du Tiers Secteur (ETS) (Italie)

Centre d'Habilitation et de Réhabilitation Santa Rosa de Lima pour les Personnes Aveugles ou Ayant une Basse Vision (Centro de Habilitación y Rehabilitación de Personas Ciegas o con Baja Visión Santa Rosa de Lima) (Argentine)

Centre Sao Mai pour Aveugles (Viêt Nam)

Sense International India

Sensory Logix Pty Ltd (Afrique du Sud)

Shree Andhajan Kalyan Trust (Inde)

Sonokids Australie

Centre régional des ministres de l'éducation d'Asie du Sud-Est pour les besoins éducatifs spéciaux (SEAMEO SEN)

Union slovaque des aveugles et malvoyants (Slovaquie)

Autorité sud-africaine du braille

Éducateurs du Pacifique Sud en déficience visuelle (SPEVI)

Comité de soutien aux personnes aveugles (Junta de Apoyo para Personas Invidentes) (Pérou)

Centre de littératie tactile et technologique (Nouvelle-Zélande)

Tibi – Bibliothèque norvégienne pour la littérature accessible

Association civile Tiflonexos (Argentine)

Fond de teint TouchPad Pro, BrailleDoodle (États-Unis)

Association de protection des aveugles de Trinité-et-Tobago

Fondation du Réseau Tucumán MATE (Fundación Red MATE Tucumán) (Argentine)

U.M.A.S.D.E.C.A. Union de Mar del Plata pour l'Action Sociale pour les Droits des Personnes Aveugles ou Atteintes d'Amblyopie (Argentine)

United Blind Leaders Ltd (Australie et internationale)

Université de l'Atlantique (Columbia)

Association des aveugles du Vietnam

Conseil mondial du braille

Zychem Limited (États-Unis)

## Soutiens individuels

Aasha Rose (Australie)

Aiman Arif (Pakistan)

Akhil Paul (Inde)

Ashley Subbiah (Afrique du Sud)

Beth Allen (États-Unis)

Bradley Nitins (Australie)

Baddam Akash Reddy (Inde)

Carmen Rosa (Pérou)

Chela Robles (États-Unis)

Daisy Corpuz (Philippines)

Daniel Gillen (États-Unis)

Deepika Srinivasan (Inde)

Eileen Curran (États-Unis)

Els de Keijzer (Pays-Bas)

Erika Valenzuela Carreño (Chili)

Frances Gentle (Australie)

Galeno Emanuel (Pérou)

Gina Constantine Llergo (Mexique)

Grace Amiani (Kenya)

Gretel Judith Julio Ramos (Colombie)

Gwen Isaac (Australie)

Hannah Kunert (Japon)

Iacopo Balocco (Italie)

Itzel Palacios de Guilbauth (Panama)

Jason Castonguay (États-Unis)

Jess Kendall (Australie)

Jing Hu (Australie)

Parc Jinseok (Corée du Sud)

Jo Mosen (Australie)

Joel Hardy (France)

Johannes Reiter (Autriche)

Joseph Stephen (Australie)

Joujou Mukulumani Bomate (République démocratique du Congo)

Jozef Vadkerti (Slovaquie)

Juan Carlos Puebla Torres (Mexique)

Judit Gombas (Hongrie)

Kesia Oswago (Kenya)

Kevin Adrian Ortiz Barrios (Colombie)

Kevin D'Cruz (Inde)

Laureano Mr (Argentine)

Lili Jhoana Valencia Penas (Colombie)
Lisa Salvato (États-Unis)
Lorenzo Medina Almazán (Mexique)
Louise Gillis (Canada)
Lukuyu Harrison (Kenya)
María Nerina Bellón (Paraguay)
María Elena Cano (Argentine)
Maria Rosa Martens Delgado (Pérou)
Maricarmen Sanchez Herrera (Colombie)
Maritza Moncada Collao (Chili)
Matthew Horspool (Royaume-Uni)
Maryney Suárez (Uruguay)
Melinda Fredericksen (États-Unis)
Melissa Fanshawe (Australie)
Mercy Mugambi (Kenya)
Michal Tkáčik (Slovaquie)
Milcah Makato (Kenya)
Miriam Beswick (Australie)
Noah Javan Okinda (Kenya)
Nyongesa Kizito Lusweti (Kenya)
Octavio Méndez (Venezuela)
Oscar Rodrigo Santizo Ruiz (Guatemala)
Parag Namdeo (Inde)
Paula María Mercedes Alessi (Argentine)
Pedro Henrique Silva Carvalho (Brésil)
Pooja Doshi (États-Unis)
Praful Vyas (Inde)
Ramona Mandy (Australie)
Richa Bhutani (Inde)
Rosa María Juárez Cobeñas (Pérou)
Rosibel Tatiana Vallejos Brenes (Costa Rica)
Samantha Neill (Australie)
Samira Ríos (Paraguay)
Samuel Foulkes (États-Unis)

Šarlota Múdra (Slovaquie)

Shannon Nicolau (Australie)

Silvia Inés Pichulmán Neculqueo (Chili)

Steve Achesa (Kenya)

Sue Grech (Australie)

Susanna Halme (Finlande)

Tcheta Bidabi (Togo)

Tom Miller (États-Unis)

Uttam Kumar (Inde)

Verónica Alejandra (Argentine)

Vivien Palcic (Australie)

Wendesen Assefa (Éthiopie)

Will Sackett (Australie)

# Événements à venir

## 2e CONFÉRENCE AFRICA ICEVI

**Johannesburg, Afrique du Sud • 28 septembre – 1er octobre 2026**

Rejoignez des collègues venus de toute l'Afrique et du monde entier pour quatre jours de présentations, de réseautage, de collaboration et d'apprentissage professionnel dédiés à améliorer les opportunités éducatives et les résultats de vie des personnes aveugles, malvoyantes ou sourd-aveugles.

### ORGANISÉ CONJOINTEMENT PAR

- ICEVI Afrique
- ICEVI Global
- Département de l'Éducation du Gauteng
- École Prinshof

### Informations sur la conférence

- **Lieu :** Johannesburg, Afrique du Sud
- **Dates :** 28 septembre au 1er octobre 2026
- **Thème de la conférence :** « Vers 2030 : Actualiser l'inclusion, l'innovation et l'impact dans l'éducation des personnes malvoyantes ».
- **Informations :** info@iceviafrica.org
- **Site web :** www.iceviafrica.org

## GARDE LA DATE !

Rendez-vous www.iceviafrica.org pour les mises à jour de la conférence, les informations d'inscription et le programme en développement, ou envoyez un info@iceviafrica.org par email pour plus d'informations.

# WEBINAIRE ICEVI PACIFIC

## Perspectives du Pacifique : faire avancer le traité de Marrakech et des livres accessibles

Le 23 juillet 2026, ICEVI Pacific organisera le deuxième webinaire de sa série régionale, réunissant des participants venus de tout le Pacifique et d'au-delà pour explorer des stratégies pratiques visant à améliorer l'accès aux livres accessibles grâce à la mise en œuvre du traité de Marrakech.

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS

AUJOURD'HUI 1. Inscrivez-vous en ligne : https ://forms.gle/d5wL1sA2Qn6EU7a772. Ou envoyez un e-mail : info@icevi.org. Veuillez inclure votre nom, affiliation à l'organisation, adresse e-mail et pays.

### Présentateurs invités

- Ruthie Senikula, Personnes aveugles unies des Fidji (UBPF)
- Hillier Pouesi et Isaako Tuato, Association des Aveugles de Samoa (SBPA)
- Santiago Streeter, Consortium des livres accessibles (ABC), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

### Ce que tu apprendras

- Expériences régionales dans la promotion de la ratification et de la mise en œuvre du traité de Marrakech.
- Stratégies pour établir des partenariats et augmenter la disponibilité des livres accessibles.
- Comment les organisations renforcent leur capacité à soutenir les personnes aveugles, malvoyantes ou ayant d'autres troubles de l'écriture.
- Comment la collaboration entre organisations nationales et partenaires internationaux améliore l'accès à l'éducation, à l'emploi, à l'apprentissage tout au long de la vie et à la participation communautaire.

## NE MANQUEZ PAS CETTE OPPORTUNITÉ !

Rejoignez des collègues du Pacifique et du monde entier pour apprendre auprès d'experts des Fidji, des Samoa et du Consortium des livres accessibles (OMPI) sur des stratégies concrètes pour accroître l'accès aux livres accessibles et renforcer la mise en œuvre du traité de Marrakech.

*Un enregistrement du webinaire sera disponible via la chaîne YouTube ICEVI après l'événement.*

# PLUS DE BRAILLE : PLUS D'AUTONOMISATION

## Lancement de l'Enquête mondiale sur le braille

Quand on parle de braille, on entend souvent des affirmations comme :

- « Seulement 7 à 10 % des personnes aveugles lisent le braille. »
- « Les enfants aveugles n'apprennent plus le braille à l'école comme avant. »
- « La technologie rend le braille sans importance. »

Mais à quel point ces affirmations sont-elles vraies ?

Aidez-nous dans notre mission pour le découvrir !

Une enquête mondiale sur le braille est lancée par l'ICEVI et l'Union Mondiale des Aveugles à travers leur campagne conjointe de littératie braille « Plus de braille : plus d'autonomisation ». Cette enquête est une occasion unique en une génération pour acquérir une compréhension globale du paysage international du braille.

### Rejoignez-nous pour cet événement spécial afin de découvrir :

- Pourquoi avons-nous besoin d'un tel sondage ?
- Que va-t-il advenir des données ?
- Qui peut répondre à l'enquête ?
- Combien de temps cela prendra-t-il pour être terminé ?

### INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT

**Animé par :** Braillists FoundationInscription : www.braillists.org/survey
**Webinaire 1 :**
Vendredi 7 août à 11h00 heure moyenne de Greenwich (GMT) ; 7h00 heure d'été de l'Est (EDT)
**Webinaire 2 (Session à répéter) :**
Mardi 11 août à 00h01 GMT ; Lundi 10 août 20h00, heure d'été de l'Est (EDT)

**Veuillez noter :** Nous organisons cet événement plusieurs fois afin de nous adapter à différents fuseaux horaires. Vous n'avez besoin d'y assister qu'une seule fois, mais vous n'êtes pas obligé de choisir à quel événement vous assisterez lors de votre inscription. À la place, vous recevrez un lien pour rejoindre chaque événement à tour de rôle, et vous pourrez rejoindre celui qui vous convient le mieux.

## Avec un grand merci à nos sponsors de campagne

Nous adressons nos sincères remerciements aux organisations qui soutiennent généreusement la Campagne mondiale pour la littératie en braille. Leur engagement et leur partenariat permettent de faire progresser l'accès à la littératie braille à travers les régions et communautés du monde entier. Tous les fonds versés sont utilisés directement pour soutenir les activités de la campagne aux niveaux mondial et régional.

### Sponsor Diamant – HumanWare

### Sponsor platine - Dot Inc

### Sponsor platine – CBM International

### Sponsor Or – South Pacific Educators in Vision Impairment (SPEVI Inc)

Sponsor Argent – Institut national canadien pour les aveugles (CNIB)

## Actualités du Consortium des Livres Accessibles, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

### Les ABC International Excellence Awards récompensent Zanichelli Editore S.p.A. (Italie) et la Fundação Dorina Nowill para Cegos (Brésil)

Zanichelli Editore S.p.A. d'Italie et la Fundação Dorina Nowill para Cegos du Brésil ont été nommées lauréates du Prix ABC International d'Excellence 2026 pour l'Édition Accessible dans les catégories éditeur et initiative, respectivement. Les deux organisations ont été reconnues pour leurs contributions exceptionnelles à l'amélioration de l'accessibilité des publications numériques pour les personnes aveugles, malvoyantes ou ayant d'autres troubles de l'écriture.

Les lauréats ont été annoncés par Mme Monica Halil Lovblad, responsable du Consortium des livres accessibles, le 13 avril 2026, lors de la cérémonie de remise des prix du Salon du livre pour enfants de Bologne à Bologne, en Italie.

## Lauréat de la catégorie éditeur : Zanichelli Editore

Légende : Lauréat dans la catégorie Éditeur : Italie : Zanichelli Editore S.p.A. De gauche à droite : Milena Risi (doctorante en édition et innovation), Andrea Malfer Poma (Directrice, développement des applications numériques), Irene Enriques (directrice générale), Monica Halil Lövblad (responsable, ABC). (Image : Zanichelli/Livio Dagrezio)

Le jury a salué Zanichelli pour avoir intégré l'accessibilité dans ses processus de publication fondamentaux, garantissant que les supports éducatifs soient « nés accessibles » et accessibles à tous les apprenants dès le départ. La maison d'édition a innové dans son utilisation de l'IA dans ses processus de production, notamment dans la génération de descriptions alternatives pour les images. Les publications accessibles de Zanichelli touchent des milliers d'élèves et d'enseignants en situation de handicap, soutenant un apprentissage inclusif. Son travail garantit que les élèves ayant des troubles de l'écriture peuvent obtenir le même contenu éducatif de haute qualité que leurs pairs, en même temps et sans délai, contribuant ainsi à créer un environnement d'apprentissage plus équitable.

> L'accessibilité n'est pas une tendance récente, ni un projet de niche ou une case à cocher pour remplir des obligations légales. C'est une responsabilité éducative fondamentale et la force motrice derrière notre innovation technique et éditoriale.
>
> *Irène Enriques, directrice générale, Zanichelli Editores S.p.A.*

## Lauréat de la catégorie Initiative : Fundação Dorina Nowill para Cegos (Brésil)

Légende : Lauréate dans la catégorie Initiative : Brésil : Fundação Dorina Nowill para Cegos. De gauche à droite : Monica Halil Lövblad (Directrice, ABC), Eduardo de Oliveira (Président), Karine Pansa (Membre du conseil d'administration), Rafael Martins (Responsable informatique), Alexandre Munck (PDG). (Image : Zanichelli/Livio Dagrezio)

Dans la catégorie initiative, la Fundação Dorina Nowill para Cegos a été reconnue pour sa plateforme innovante « Dorina AI », à un moment particulièrement important alors que l'organisation fête son 80e anniversaire en 2026. Cette reconnaissance met en lumière sa contribution durable à l'inclusion et à l'accessibilité des lectures au Brésil.

La plateforme « Dorina AI » introduit une nouvelle approche face à l'un des défis les plus persistants de l'édition accessible : la création de descriptions d'images. En utilisant l'intelligence artificielle en collaboration avec l'expertise humaine, Dorina AI augmente considérablement à la fois la rapidité et la qualité de la production de livres accessibles.

Désormais pleinement intégrée aux processus de production de Dorina Nowill, la plateforme soutient la diffusion de supports éducatifs accessibles à l'échelle nationale au Brésil, contribuant à garantir que des milliers d'élèves reçoivent des manuels scolaires dans des formats accessibles afin qu'ils puissent terminer leurs études dans des délais raisonnables.

> La reconnaissance de Dorina AI par le prix ABC International Excellence Award for Accessible Publishing renforce le potentiel de la technologie comme un allié puissant pour l'inclusion. Notre engagement est de continuer à développer des solutions qui garantissent aux personnes aveugles et malvoyantes un accès complet à l'information.
>
> *Alexandre Munck, PDG, Fundação Dorina Nowill para Cegos.*

Légende : Image des deux prix du Consortium des livres accessibles.
Source : OMPI/Berrod

## Prix d'Excellence Internationale ABC

Depuis 2015, le Prix d'Excellence ABC International pour l'Édition Accessible salue le leadership et l'innovation dans la facilité d'accessibilité des livres électroniques et autres publications numériques aux personnes aveugles, malvoyantes, dyslexiques ou ayant des handicaps physiques qui limitent l'accès au texte imprimé. Les lauréats sont sélectionnés par un jury composé d'experts en accessibilité, comprenant des représentants du secteur de l'édition, des organismes de normalisation et des groupes représentant des personnes ayant des troubles de la lecture.

## Contexte

Selon une étude de 2017 publiée dans The Lancet, environ 253 millions de personnes sont aveugles ou malvoyantes dans le monde. Près de 90 % d'entre eux résident dans des pays en développement, où l'Union Mondiale des Aveugles (WBU) estime que les personnes aveugles n'ont qu'une chance sur dix d'aller à l'école ou de trouver un emploi. Le manque de livres accessibles reste un obstacle bien réel à l'accès à une éducation et à une vie indépendante et productive.

Source : https://www.accessiblebooksconsortium.org/en/w/news/2026/abc-international-excellence-awards-recognize-zanichelli-editore-spa-italy-and-fundacao-dorina-nowill-para-cegos-brazil

## Édition accessible et avenir de l'inclusion au Viêt Nam

Lorsque Dang Hoai Phúc avait neuf ans, une explosion de mine terrestre dans le jardin de sa famille a changé sa vie à jamais. Ayant grandi dans le Viêt Nam d'après-guerre, les vestiges du conflit étaient un danger omniprésent. Pour Phúc, ce moment marqua non seulement la perte de la vue, mais aussi le début d'un parcours qui allait finalement façonner la mission de sa vie : élargir l'accès à l'éducation et aux opportunités pour les personnes aveugles ou malvoyantes au Vietnam.

Légende : Dang Hoai Phúc, directeur exécutif du Centre Sao Mai pour aveugles

Aujourd'hui, Phúc est directeur exécutif du Centre Sao Mai pour les aveugles, une organisation qui autonomise les personnes malvoyantes grâce à la technologie d'assistance, à l'éducation et au soutien à l'emploi. Mais son chemin vers le leadership a commencé par les mêmes obstacles auxquels beaucoup sont encore confrontés aujourd'hui.

Après avoir perdu la vue, Phúc s'inscrivit dans une école pour aveugles, où il apprit le braille et poursuivit ses études jusqu'à l'enseignement primaire et secondaire, souvent dans des salles de classe inclusives aux côtés d'élèves voyants. L'accès aux supports pédagogiques, cependant, restait un défi constant. « Les supports éducatifs étaient la principale difficulté », se souvient-il. « Même aujourd'hui, c'est encore un défi. »

Cette expérience allait plus tard influencer son travail. Jeune étudiant, Phúc a eu l'opportunité de participer à un projet de formation informatique visant à doter les apprenants aveugles de compétences numériques. Cela a ouvert de nouvelles possibilités d'indépendance et d'apprentissage, et a renforcé son engagement à promouvoir l'accessibilité numérique et l'éducation des personnes malvoyantes au Vietnam, qu'il poursuivra plus tard grâce à son engagement avec le Centre Sao Mai pour les aveugles.

Au cœur de Sao Mai, fondée en 2001, se concentre sur l'exploitation de la technologie pour briser les barrières. L'organisation développe des solutions logicielles, produit des supports académiques accessibles et soutient les étudiants malvoyants lors de leur transition vers l'enseignement supérieur et le marché du travail. Ses programmes vont au-delà de l'éducation, offrant une formation professionnelle, un accompagnement professionnel et un soutien à l'insertion professionnelle.

Pourtant, la transition de l'éducation à l'emploi reste complexe. « Si les étudiants terminent l'université mais ne trouvent pas d'emploi, tout le processus pourrait être perçu comme une perte de temps », explique Phúc. « L'accessibilité doit conduire à de réelles opportunités. »

La technologie a été au cœur de cet effort. Au fil des années, Sao Mai a développé des outils adaptés aux besoins locaux, notamment des systèmes vietnamiens de synthèse vocale précoce et des logiciels accessibles capables de convertir des matériaux complexes, dont les mathématiques et la musique, en formats utilisables par des lecteurs aveugles. Ces innovations ont non seulement soutenu les apprenants au Vietnam, mais ont également été partagées avec des partenaires dans d'autres pays.

Légende : Dang Hoai Phúc prend la parole lors du Sommet régional sur le handicap à Hanoï, en décembre 2024.

Le travail de Phúc a également évolué grâce à des collaborations internationales. Entre 2018 et 2021, Sao Mai a bénéficié de formations et d'une assistance technique via le Consortium des livres accessibles (ABC) de l'OMPI, produisant près de 1 000 livres éducatifs accessibles. Aujourd'hui, Phúc agit lui-même comme formateur, soutenant de nouveaux projets dirigés par l'ABC avec l'Association des aveugles du Vietnam et l'Institut des sciences de l'éducation du Viet Nam.

Grâce à ces initiatives, les deux organisations renforcent la capacité de produire des livres accessibles en vietnamien, contribuant ainsi à élargir la disponibilité des supports pour les étudiants à travers le pays. Ces initiatives sont financées par les Fonds en fiducie de l'OMPI

Australie, un programme rendu possible grâce aux généreuses contributions du gouvernement australien, et qui soutient des activités pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés de la région Asie et Pacifique à développer leurs systèmes et capacités de propriété intellectuelle afin de faciliter l'innovation, l'investissement et le transfert de technologies.

Ces progrès ont été renforcés par l'adhésion du Vietnam au traité de Marrakech en 2022 et sa mise en œuvre dans la loi nationale en 2023. Concrètement, cela signifie que les organisations au Vietnam peuvent désormais convertir des livres en formats accessibles et les partager avec des lecteurs malvoyants — sans avoir à demander d'abord aux éditeurs.

« Au Vietnam, le traité fonctionne plutôt bien », note Phúc. « La prise de conscience grandit, et de plus en plus d'organisations s'impliquent dans la production de matériaux accessibles. »

Cependant, d'importants défis subsistent. L'un des plus persistants est l'accès limité aux fichiers sources des éditeurs. Sans versions numériques modifiables, les organisations doivent compter sur la numérisation des livres imprimés, la reconnaissance optique des caractères et la correction manuelle des erreurs, un processus long qui ralentit la production. Bien que le traité de Marrakech supprime la barrière juridique, la barrière pratique pour obtenir des fichiers sources exploitables demeure.

Au cœur de ce problème se trouve la confiance. « Il existe encore un fossé de compréhension entre les éditeurs et les organisations », explique Phúc. « Les éditeurs s'inquiètent du contrôle du contenu, surtout pour les manuels scolaires, où la réglementation est stricte. »

Construire cette confiance et encourager des pratiques d'édition « nées accessibles » – où les livres sont conçus pour être accessibles dès le départ, plutôt que convertis après coup – sera crucial pour le progrès à long terme. Phúc estime que des incitations gouvernementales plus fortes et une collaboration plus étroite entre les parties prenantes pourraient aider à accélérer ce changement.

Malgré ces défis, des signes clairs de progrès apparaissent. Les programmes de formation renforcent l'expertise locale, les partenariats s'élargissent, et plus d'élèves malvoyants acquièrent plus que jamais auparavant l'accès à l'éducation. En regardant vers l'avenir, Phúc voit à la fois des opportunités et des risques dans les technologies émergentes. Les avancées telles que l'intelligence artificielle ont le potentiel d'améliorer considérablement l'accessibilité, mais elles doivent être guidées par des principes de conception inclusive et des cadres réglementaires favorables.

« L'accessibilité devrait faire partie du design dès le début », insiste-t-il. « Cela ne devrait pas venir plus tard. »

Pour Phúc, l'objectif ultime est une société où l'accessibilité n'est pas une pensée secondaire, mais une norme, où les personnes malvoyantes peuvent étudier, travailler et vivre de manière autonome sans barrières inutiles.

En réfléchissant à son propre parcours, il offre une perspective façonnée à la fois par les difficultés et la résilience. L'inclusion, pense-t-il, commence de l'intérieur. « Tu dois d'abord t'inclure », dit-il. « Acquiers les compétences pour te faire des amis et apprendre à connaître les gens. La positivité est la clé pour obtenir du soutien. »

C'est un message ancré dans l'expérience vécue, et qui continue de guider son travail alors qu'il contribue à construire un avenir plus inclusif pour le Vietnam.

### À propos d'ABC

Le Consortium des Livres Accessibles (ABC) est un partenariat public-privé dirigé par l'OMPI qui, avec ses nombreux partenaires à travers le monde, a eu un impact réel au cours de la dernière décennie. Depuis sa création, le catalogue du Service mondial du livre ABC a quadruplé sa taille pour atteindre 1,2 million de titres grâce à l'inclusion des collections des entités autorisées participantes. ABC a livré un total de 240 500 fichiers numériques accessibles du catalogue ABC aux personnes ayant des troubles de l'écriture via ses entités autorisées en 2025. De plus, grâce aux partenaires de formation et d'assistance technique de l'ABC, plus de 24 000 manuels scolaires ont été rendus accessibles dans plus de 40 pays à faible revenu, améliorant l'accès à l'éducation pour des milliers de jeunes. L'ABC a été créée en juin 2014 pour mettre en œuvre les objectifs du traité de Marrakech.

Source : https://www.accessiblebooksconsortium.org/en/w/news/2026/accessible-publishing-future-inclusion-viet-nam

## L'Assemblée du traité de Marrakech lance les célébrations du 10e anniversaire à l'OMPI

L'Assemblée du traité de Marrakech s'est tenue à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève, en Suisse, le 13 juillet 2026 et a marqué le début des célébrations du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du traité de Marrakech visant à faciliter l'accès aux œuvres publiées pour les personnes aveugles, malvoyantes ou ayant d'autres troubles de l'écriture.

### Une assemblée marquante

L'Assemblée était présidée par M. Franklin Ponka Seukam du Cameroun, qui a ouvert les travaux en accueillant quatre nouvelles Parties contractantes ayant rejoint le Traité depuis la dernière session : l'Albanie, l'Angola, Cuba et le Mozambique, témoignant de la

reconnaissance mondiale croissante du droit des personnes handicapées en matière d'écriture à accéder au savoir sur une base équitable. Le délégué du Niger, M. Garba Sadou Abdoulaye, a annoncé depuis la séance que le Niger était également prêt à déposer son instrument d'adhésion au traité de Marrakech, ce qui porterait le nombre de parties contractantes à 105, couvrant 131 pays.

Légende : Mme Michele Woods, Directrice, Division du droit d'auteur de l'OMPI (à gauche), Mme Sylvie Forbin, Directrice générale adjointe, secteur du droit d'auteur et des industries créatives de l'OMPI (centre) et M. Franklin Ponka Seukam, Président de l'Assemblée de Marrakech (à droite). (Crédit : OMPI)

## Le président de l'Union mondiale des aveugles demande une mise en œuvre complète

Dans une intervention d'ouverture depuis le parquet, M. Santosh Kumar Rungta, président de l'Union mondiale des aveugles, a prononcé une déclaration soulignant l'impact transformateur du traité et appelant les États membres à aller au-delà de la ratification pour parvenir à une mise en œuvre pleine et significative. Rappelant aux délégués que « le coût de l'exclusion est plus élevé que celui de l'inclusion », M. Rungta a appelé les États membres qui n'ont pas encore pleinement aligné leurs lois sur le droit d'auteur avec le Traité à agir avec urgence.

Légende : M. Santosh Kumar Rungta, Président, Union Mondiale des Aveugles (Crédit : OMPI)

*Le succès du traité de Marrakech ne se mesurera pas au nombre de ratifications, mais au nombre de vies transformées grâce à un accès égal aux œuvres publiées. Que cette Assemblée s'engage à mettre fin à la famine mondiale du livre en veillant à ce qu'aucune personne aveugle, sourde-aveugle ou ayant un handicap de l'écriture ne soit privée d'un accès rapide aux livres dans le format accessible de son choix, y compris le braille, durant la prochaine phase de la mise en œuvre du Traité.*

M. Santosh Kumar Rungta, Président, Union Mondiale des Aveugles (Crédit : OMPI)

**Voix du monde entier**

Dans un segment spécial dédié à la célébration du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, les délégués ont entendu un groupe diversifié de parties prenantes partageant leurs expériences personnelles sur l'impact du Traité. Celles-ci comprenaient :

- la Dre Praveena Sukraj Ely d'Afrique du Sud, responsable principale au Conseil international pour l'éducation des personnes malvoyantes (ICEVI) ;
- M. Pablo Lecuona d'Argentine, fondateur et directeur de Tiflonexos ;
- Mme Aria Indrawati d'Indonésie, représentant la Fondation Mitra Netra ;
- Mme Gertrude Oforiwa Fefoame du Ghana, membre du Comité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées ; et
- M. Mark Riccobono des États-Unis, président de la Fédération nationale des aveugles.

L'Assemblée de Marrakech a également entendu plus de 20 délégués membres et observateurs qui ont pris la parole depuis le parquet, confirmant leur engagement envers les principes de ce traité humanitaire important, ainsi que leur soutien aux activités pratiques du Consortium des livres accessibles.

**ABC rapporte des progrès significatifs**

Légende : Mme Monica Halil Lövblad, Directrice, ABC (Crédit : OMPI)

Monica Halil Lövblad, directrice du Consortium des livres accessibles, a présenté le rapport 2026 du Consortium des livres accessibles et a mis en avant les activités clés de l'ABC dans la mise en œuvre des objectifs du traité. Elle a notamment noté :

1. Le Service mondial du livre ABC — le catalogue en ligne de livres accessibles de l'OMPI — contient désormais plus de 1,2 million de livres accessibles en 80 langues, tous disponibles gratuitement pour l'échange transfrontalier dans le cadre du traité de Marrakech.
2. L'accès direct au catalogue pour les personnes en situation de handicap en lecture est assuré via l'application Beneficiary de l'ABC et l'application Dolphin EasyReader, permettant aux utilisateurs de rechercher et de télécharger des livres directement sur leurs propres appareils de lecture.
3. L'ABC collabore actuellement avec le Consortium DAISY et l'UNICEF pour développer un outil d'IA permettant de convertir les publications imprimées en formats accessibles, avec une version pilote prévue pour les entités autorisées dans les mois à venir.
4. Depuis 2015, les organisations partenaires de l'ABC ont collectivement produit plus de 24 000 livres éducatifs dans des formats accessibles grâce au programme de formation et de financement de l'ABC.
5. ABC s'est associée à l'Union mondiale des aveugles et à ICEVI pour mener une campagne mondiale de littératie braille, affirmant le braille comme fondement de l'alphabétisation et sa pertinence continue à l'ère numérique.

Mme Halil Lövblad a conclu en appelant davantage de pays non seulement à adhérer au traité, mais aussi à mettre pleinement en œuvre les dispositions dans la législation nationale, et a invité les entités autorisées ainsi que les personnes en situation de handicap littéraire à utiliser pleinement le catalogue gratuit de l'ABC.

Le traité de Marrakech est officiellement entré en vigueur en septembre 2016. Son dixième anniversaire sera marqué par d'autres événements plus tard en 2026 et 2027.

Pour plus d'informations sur le Consortium des livres accessibles et le Service mondial du livre ABC, rendez-vous sur www.accessiblebooksconsortium.org.

## À propos de l'OMPI

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est le forum mondial pour la politique, les services, l'information et la coopération en matière de propriété intellectuelle. Agence spécialisée des Nations Unies, l'OMPI aide ses 194 États membres à développer un cadre juridique international équilibré en matière de propriété intellectuelle afin de répondre aux besoins évolutifs de la société. Elle fournit des services commerciaux pour l'obtention

de droits de propriété intellectuelle dans plusieurs pays et la résolution de litiges. Elle propose des programmes de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à bénéficier de l'utilisation de la PI. Et il offre un accès gratuit à des banques de connaissances uniques d'informations IP.

# Reconnaissance juridique du braille dans l'éducation : comparaisons de pays sélectionnées - Document d'information

La campagne mondiale ICEVI–WBU pour la littératie au braille est heureuse de partager la première édition du document d'information, « Reconnaissance juridique du braille en éducation : comparaisons de pays sélectionnés », préparé par les membres de la zone de focus 1 (Plaidoyer et médias).

Ce document d'information compare la reconnaissance juridique du braille dans l'éducation à travers plusieurs pays et met en lumière des exemples de législations, de politiques et de pratiques soutenant le droit à la littératie braille. L'article a également servi d'inspiration importante lors de l'élaboration de la Déclaration mondiale sur la littératie en braille dans l'éducation.

Comme il s'agit d'un document vivant, nous invitons chaleureusement les lecteurs à consulter les informations existantes sur les pays, à suggérer des corrections ou des mises à jour, et à contribuer à des revues supplémentaires des pays. Vos retours contribueront à garantir que les futures éditions fournissent une ressource mondiale de plus en plus complète et précise.

Veuillez envoyer des commentaires, suggestions de révisions et avis supplémentaires sur les pays à M. Michal Tkáčik, ou michal.tkacik@skn.sk.

## Résumé exécutif

Cette revue comparative de pays sélectionnés a été préparée à l'aide de législations publiques, de documents politiques, de normes d'accessibilité, de recherches assistées par l'IA, ainsi que d'informations ensuite examinées et, lorsque possible, vérifiées par des représentants nationaux et des contributeurs.

### Principales conclusions

Trois grandes approches législatives du braille émergent des pays examinés :

- Modèle 1 Braille comme médium de littératie par défaut : Le braille doit être activement pris en compte et fourni, sauf si l'évaluation démontre qu'il n'est pas approprié.
- Modèle 2 Braille en tant que droit éducatif statutaire : Le Braille est explicitement reconnu par la législation, et les autorités éducatives ont l'obligation de fournir l'accès lorsque cela est nécessaire.
- Modèle 3 Braille comme outil d'accessibilité : Le braille est reconnu dans les cadres plus larges d'accessibilité et d'inclusion, mais n'est pas spécifiquement protégé comme support d'alphabétisation.

## Conclusion clé

L'examen démontre que la reconnaissance légale du braille ne garantit pas automatiquement la littératie du braille. Les cadres les plus solides combinent reconnaissance juridique avec exigences d'évaluation, préparation des enseignants, supports accessibles et mécanismes de mise en œuvre.

## Avertissement

Ce document a été préparé par les membres de la zone de focus 1 (Plaidoyer et Médias) de la campagne *mondiale More Braille : More Empowerment*, une initiative conjointe du Conseil international pour l'éducation des personnes ayant une déficience visuelle (ICEVI), de l'Union mondiale des aveugles (WBU), ainsi que d'organisations et d'individus collaborateurs.

Les informations présentées visent à fournir un aperçu comparatif de la manière dont le braille est reconnu dans certains cadres législatifs et politiques nationaux. Il a été développé à partir de sources publiques, de recherches assistées par l'IA, et d'informations ensuite examinées et, lorsque possible, vérifiées par des représentants et contributeurs nationaux. Cette publication est fournie uniquement à des fins de plaidoyer, de sensibilisation et de discussion. Il ne constitue pas un avis juridique, une interprétation juridique ou une déclaration faisant autorité de la loi nationale. Les cadres législatifs, réglementations, politiques et pratiques de mise en œuvre peuvent évoluer au fil du temps et varier selon les juridictions.

Bien que tous les efforts aient été faits pour garantir l'exactitude des informations présentées, les auteurs, contributeurs, WBU et ICEVI n'assument aucune responsabilité pour les erreurs, omissions ou conséquences résultant de la confiance dans cette publication. Les lecteurs recherchant des conseils juridiques définitifs doivent consulter la législation pertinente, les autorités gouvernementales ou les professionnels du droit qualifiés du pays concerné. L'inclusion d'un exemple de pays ou de législation dans ce document ne doit pas être interprétée comme un appui à un cadre juridique particulier, ni l'absence d'un pays ne

doit pas être interprétée comme une preuve que le braille n'a pas de reconnaissance juridique dans cette juridiction.

## Introduction

Le braille reste le principal moyen d'alphabétisation pour de nombreuses personnes aveugles et constitue une voie essentielle vers l'éducation, l'emploi, l'indépendance et la participation à la société.

Cet article examine des exemples sélectionnés de la reconnaissance du braille dans la législation nationale et les cadres politiques. Une attention particulière est portée à la question de savoir si les pays :

- reconnaître explicitement le braille en droit ;
- garantir l'accès à l'enseignement du braille ;
- exiger une évaluation du braille ;
- soutenir les supports en braille et la préparation des enseignants ; et
- Établir des mécanismes de mise en œuvre.

Le document est destiné à servir de ressource de plaidoyer et de discussion plutôt qu'à un avis juridique. Bien que tous les efforts aient été faits pour vérifier les informations via les sources disponibles et les contacts nationaux, il est conseillé aux lecteurs de consulter la législation pertinente et les autorités nationales pour une interprétation juridique définitive.

L'analyse met en lumière une distinction importante entre la reconnaissance générale du braille comme format accessible et un droit spécifique et exécutoire à l'enseignement de la littératie braille. Dans de nombreux pays, le braille est reconnu dans le droit du handicap, de l'éducation ou de l'accessibilité, mais cela ne se traduit pas toujours par une évaluation systématique, un enseignement précoce, des manuels accessibles, des enseignants formés ou un suivi des résultats de la littératie braille.

## Cadre comparatif

La revue prend en compte six dimensions qui aident à distinguer les différentes approches législatives du braille dans l'éducation.

La revue prend en compte les dimensions suivantes :

| **Dimension** | **Description** |
|---|---|
| Reconnaissance légale | Le braille est-il explicitement mentionné dans la législation ? |
| Droit à l'éducation en braille | L'enseignement du braille est-il protégé comme un droit ? |

| | |
|---|---|
| Évaluation obligatoire | Le braille doit-il être pris en compte ou évalué ? |
| Obligation éducative | Les autorités doivent-elles fournir des instructions en braille ? |
| Dispositions relatives à l'accessibilité | Le braille est-il obligatoire dans l'information, la signalisation ou les services publics ? |
| Mécanismes de mise en œuvre | Les matériaux, les enseignants ou les systèmes de surveillance sont-ils mis en place ? |

## Comparaisons entre pays et régions

### Australie

#### Perspectives clés sur les politiques

L'Australie adopte un cadre fondé sur les droits liés au handicap qui favorise l'accès égal à l'éducation grâce à l'accessibilité et à des ajustements raisonnables. Le braille est soutenu comme un format accessible, mais il n'est pas explicitement reconnu par la législation comme un droit d'alphabétisation ni comme principal moyen d'alphabétisation pour les élèves aveugles. Cela contraste avec des pays comme les États-Unis et l'Inde, où la littératie braille bénéficie d'une reconnaissance juridique plus explicite.

#### Approche juridique

- Reconnaissance légale : indirecte, via la législation sur le handicap et l'accessibilité.
- Droit à l'éducation en braille : Implicite par le droit à une éducation accessible et à des ajustements raisonnables.
- Évaluation braille obligatoire : Aucune exigence nationale.
- Politique nationale en braille : Pas de politique nationale dédiée.
- Braille dans la signalétique publique : Exigé par les normes d'accessibilité.
- Production de manuels en braille : soutenue par des services gouvernementaux et spécialisés, mais décentralisée.

#### Cadre législatif

La législation et les politiques clés incluent :

- Loi sur la discrimination liée au handicap de 1992 – interdit la discrimination et soutient des ajustements raisonnables dans l'éducation.
- Normes pour l'éducation en situation de handicap 2005 – exigent l'accessibilité des supports d'apprentissage et une participation éducative sur une base équitable.
- Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) – reconnue par l'Australie et incluant une référence spécifique à la facilitation de l'apprentissage du braille.

### Pratique éducative

L'enseignement et les ressources en braille sont généralement fournis par les systèmes éducatifs des États et des territoires, des services spécialisés en vision et des organisations de cécité. Les évaluations des médias d'apprentissage, le soutien pédagogique spécialisé, les supports braille et les technologies d'assistance sont couramment disponibles, bien que la prestation varie selon les juridictions.

### Conclusion - Australie

L'Australie offre des protections importantes pour l'accès au braille grâce aux lois sur le handicap, l'éducation et l'accessibilité. Cependant, contrairement à certains pays qui reconnaissent explicitement la littératie braille dans la législation, l'Australie s'appuie sur des cadres plus larges d'accessibilité et de non-discrimination, ce qui entraîne moins de garanties directes pour l'évaluation, l'enseignement et les supports éducatifs du braille.

## États-Unis d'Amérique (États-Unis)

### Perspectives clés sur les politiques

Les États-Unis disposent de l'un des cadres juridiques les plus solides soutenant la littératie braille dans l'éducation. La loi fédérale reconnaît le braille comme un support critique pour les élèves aveugles ou malvoyants et exige que l'enseignement du braille soit pris en compte pour chaque élève éligible. Cette approche reflète l'idée que la littératie braille est fondamentale pour la réussite scolaire, l'indépendance et l'emploi.

### Approche juridique

- Reconnaissance légale : explicite en droit de l'éducation.
- Droit à l'éducation en braille : fortement protégé par la législation fédérale.
- Évaluation obligatoire du braille : obligatoire dans le cadre de la planification éducative.
- Politique nationale du braille : intégrée dans la législation fédérale sur l'éducation spécialisée.
- Braille dans la signalétique publique : Obligatoire selon la réglementation d'accessibilité.
- Production de manuels en braille : soutenue par des programmes fédéraux et étatiques.

### Cadre législatif

La législation clé comprend :

- Loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA) 2004 – établit l'exigence de lecture du braille.
- Americans with Disabilities Act (ADA) 1990 – protège l'accès et l'accessibilité égaux dans la vie publique.

- Rehabilitation Act 1973 (Section 504) – interdit la discrimination fondée sur le handicap dans les programmes financés par le gouvernement fédéral.

### Exigence de lecture en braille

L'IDEA exige que l'équipe du Programme d'Éducation Individualisée (PEI) prenne en compte les besoins en braille de chaque enfant aveugle ou malvoyant. L'enseignement du braille et l'utilisation du braille doivent être fournis, sauf si une évaluation détermine que le braille n'est pas adapté aux besoins éducatifs actuels et futurs de l'enfant.

Cette disposition établit effectivement le braille comme le moyen présumé d'alphabétisation pour les élèves aveugles, sauf preuve contraire.

### Pratique éducative

Le cadre juridique soutient :

- Prise en compte du braille dans tout plan éducatif pour les élèves aveugles ou malvoyants.
- Fourniture d'instructions au braille lorsque cela est approprié.
- Accès à des manuels en braille et à des supports pédagogiques.
- Préparation et emploi d'enseignants qualifiés pour les élèves malvoyants.
- Des financements fédéraux et étatiques pour des supports éducatifs accessibles et des services en braille.

### Conclusion - USA

Les États-Unis accordent une reconnaissance juridique explicite de la littératie au braille par le biais de la législation fédérale sur l'éducation. En exigeant l'examen du braille pour chaque élève aveugle ou malvoyant et en imposant un enseignement du braille sauf s'il est jugé inapproprié, les États-Unis offrent l'une des protections les plus solides au monde pour la littératie braille. Son cadre constitue un exemple phare d'approche des droits à la littératie en braille pour l'éducation.

## Inde

Le statut juridique du braille en Inde n'est pas défini par une seule « loi braille » autonome, mais il est fortement protégé et promu par de multiples lois, politiques et normes sur les droits des personnes handicapées et en éducation. Pris ensemble, ces cadres reconnaissent le braille comme un mode essentiel de communication et d'apprentissage pour les personnes malvoyantes et sourd-aveugles.

### Cadre juridique fondamental : Loi sur les droits des personnes handicapées, 2016

C'est la loi la plus importante régissant les droits des personnes handicapées en Inde.

Dispositions clés relatives au braille :

- Section 2 (Définitions) : Reconnaît *que « communication »* inclut explicitement le braille.

- Article 16 (Éducation) : Impose des systèmes d'éducation inclusive.
- Articles 17 & 31 : Promouvoir le développement et la distribution de contenus éducatifs accessibles, y compris les livres en braille.
- Article 42 (Accès à l'information) : Le gouvernement doit veiller à ce que l'information soit disponible dans des formats accessibles comme le braille.

En effet, la loi sur les droits des personnes handicapées de 2016 oblige légalement l'État à fournir un accès au braille dans l'éducation et l'information publique. Exige que les supports pédagogiques et d'apprentissage soient disponibles dans des formats accessibles, y compris le braille.

### Lois et politiques éducatives

- Loi sur le droit des enfants à l'éducation gratuite et obligatoire, 2009
    - Garantit une éducation gratuite et obligatoire pour tous les enfants (6 à 14 ans).
    - Lorsqu'elle est lue avec la loi sur les droits des personnes handicapées, elle implique que les enfants malvoyants doivent recevoir des documents en braille si nécessaire.
- Politique nationale de l'éducation 2020
    - Met l'accent sur l'éducation inclusive.
    - Appelle à la disponibilité de supports pédagogiques dans des formats accessibles (y compris le braille), ainsi qu'à la formation des enseignants dans des pédagogies inclusives, y compris la littératie en braille.

### Normes et soutien institutionnel

Conseil de Réhabilitation de l'Inde :

- Fixe les normes pour la formation des éducateurs spécialisés.
- Identifie la littératie braille comme une compétence fondamentale pour les enseignants travaillant avec des apprenants malvoyants.

Institut national pour l'autonomisation des personnes ayant un handicap visuel :

- Développe et promeut les codes braille, les livres et la formation.
- Joue un rôle clé dans la standardisation de l'utilisation du braille à travers l'Inde.

### Système braille indien

Bharati Braille

- Un système braille standardisé utilisé dans plusieurs langues indiennes.
- Ce n'est pas une « loi » en soi, mais officiellement adoptée et soutenue par les institutions gouvernementales.
- Assure l'uniformité de la lecture et de l'écriture entre États et langues.

### Règles et politiques d'accessibilité

Les dispositifs et directives gouvernementaux (par exemple, la campagne Accessible India) promeuvent :

- Signalisation en braille dans les espaces publics.
- Braille sur les ascenseurs, billets, médicaments et emballages (dans certains secteurs).

Les tribunaux en Inde ont de plus en plus interprété l'accessibilité comme incluant le braille comme un droit, et non comme un privilège.

Le braille en Inde n'est pas seulement reconnu — il est légalement imposé dans le cadre du droit à l'éducation, à la communication et à l'accessibilité selon la législation sur le handicap.

Ce que cela signifie en pratique :

- Le braille est légalement reconnu comme un mode de communication valide.
- Le gouvernement a le devoir de fournir des supports en braille, notamment dans le domaine de l'éducation.
- Les informations publiques doivent être accessibles en braille lorsque cela est approprié.
- Cependant, la mise en œuvre varie et l'accès reste inégal selon les régions.

Malgré un solide soutien juridique :

- De nombreuses écoles manquent encore de manuels en braille adéquats.
- La formation des enseignants en braille reste inégale.
- L'accessibilité numérique s'améliore, réduisant parfois la dépendance au Braille, mais sans en remplacer l'importance.

### Conclusion - Inde

L'Inde offre une forte reconnaissance juridique du braille à travers un cadre complet de droits des personnes handicapées, d'éducation et de législation sur l'accessibilité. Bien qu'il n'existe pas de loi unique dédiée exclusivement au braille, l'effet combiné de la loi sur les droits des personnes handicapées de 2016, des politiques éducatives, des initiatives d'accessibilité et des normes nationales établissent le braille comme un mode de communication reconnu et un outil essentiel pour l'éducation et l'inclusion. Le gouvernement a des obligations claires de soutenir la fourniture de matériel braille, la formation des enseignants et l'accès à l'information. Bien que la mise en œuvre reste inégale entre les régions, le cadre juridique indien représente une forte approche des droits de l'alphabétisation au braille et fournit une base solide pour faire progresser l'accès et la littératie au braille à l'échelle nationale.

## Vietnam

Le Vietnam reconnaît le braille comme un élément essentiel de l'éducation pour les personnes malvoyantes, avec des références explicites dans la législation nationale. Le cadre juridique établit le braille comme un droit protégé, bien que sa mise en œuvre reste inégale.

### Lois clés

- Loi sur les personnes handicapées (2010)
- Loi sur l'éducation (2019)

### Dispositions légales

La législation vietnamienne confirme que :

- Les personnes ayant une déficience visuelle ont le droit d'apprendre en braille conformément aux normes nationales.
- Les manuels sont proposés sous plusieurs formats, y compris des livres imprimés, du braille et des livres électroniques.
- Le braille est intégré aux programmes éducatifs pour les élèves malvoyants comme outil fondamental de littératie.

### Fonction du braille dans le système éducatif vietnamien

- Le braille est explicitement reconnu en droit.
- Il est considéré comme un moyen essentiel d'alphabétisation pour les apprenants aveugles.
- Le système éducatif est chargé de garantir la fourniture d'une éducation en braille pour les apprenants malvoyants à travers plusieurs modèles éducatifs, incluant l'inclusivité, la semi-inclusive et la formation spécialisée, selon les besoins et conditions des apprenants.

### Défis de mise en œuvre

Malgré cette reconnaissance juridique :

- Il y a une pénurie de manuels en braille.
- L'accès reste inégal entre les régions, en particulier dans les zones éloignées et défavorisées.
- La disponibilité d'enseignants formés et de ressources de soutien reste limitée.

### Interprétation

Le Vietnam peut être classé comme un système où :

- Le braille est explicitement reconnu et protégé légalement,
- Mais un mécanisme d'application cohérent et mis en œuvre de manière cohérente n'est pas encore pleinement en place et est toujours en cours de développement.

### Conclusion – Vietnam

L'examen du Vietnam démontre une approche législative dans laquelle le braille est explicitement reconnu comme un moyen essentiel d'alphabétisation pour les apprenants

malvoyants. La législation nationale établit le droit d'apprendre en braille et impose au système éducatif la responsabilité de fournir l'enseignement et les supports en braille.

Parallèlement, le Vietnam met en lumière un défi rencontré dans de nombreux pays : la reconnaissance juridique ne garantit pas automatiquement une mise en œuvre cohérente. Les pénuries de manuels en braille, de personnel formé et de ressources éducatives continuent d'affecter l'accès, en particulier dans les régions rurales et défavorisées.

L'expérience vietnamienne suggère qu'une politique efficace de littératie en braille nécessite à la fois une forte reconnaissance juridique et un investissement soutenu dans la formation des enseignants, les supports pédagogiques et les services de soutien.

## Région Amérique latine

### Aperçu

L'analyse suivante a été préparée à partir d'informations obtenues grâce à la recherche assistée par l'IA, puis vérifiées par les délégations nationales de chaque pays. Les pays sont organisés par sous-régions, suivant la structure interne de l'ICEVI Amérique latine, y compris les conclusions sous-régionales.

Dans la comparaison entre la sous-région d'Amérique centrale et des Caraïbes, Cuba et Nicaragua ne sont pas inclus, car aucune délégation nationale dans ces pays n'est capable de vérifier les informations recueillies. De plus, la conclusion exclut également Cuba et le Nicaragua.

## Sous-région du cône sud : Brésil, Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay

### Brésil

Le Brésil bénéficie d'une forte reconnaissance législative du braille.

Législation clé :

- Loi brésilienne sur l'inclusion des personnes handicapées

Cette loi garantit :

- Accès à des informations en braille et dans d'autres formats accessibles
- Supports éducatifs accessibles
- Signalisation publique, y compris le braille.

Le Brésil impose également le braille sur certains emballages grand public, comme les médicaments.

### Argentine

Principales lois dans lesquelles le braille apparaît :

### Loi nationale 14 849 (1959) – Éducation spécialisée

- Régule la production et la distribution des matériaux Braille.
- Garantit l'accès aux livres et aux supports pédagogiques pour les personnes aveugles.

Important :

- La loi 14 849 ne régit pas l'enseignement du braille lui-même.
- Elle se concentre sur les supports accessibles, pas sur la méthode de la littératie.

### Convention relative aux droits des personnes handicapées (Loi 26 378)

- Il a une hiérarchie constitutionnelle en Argentine.
- Reconnaît le droit à une éducation inclusive et l'accès à des formats accessibles (y compris le braille).

#### Points clés :

- La loi 26 378 promeut le braille mais ne l'impose pas comme obligatoire.
- Le braille est considéré comme un système de lecture et d'écriture ainsi qu'un outil d'accès à l'information

### Le braille est-il obligatoire ou optionnel ?

Le braille n'est pas obligatoire en Argentine. C'est un droit et un outil disponible.

Plus précisément :

- L'État doit garantir l'accès au braille.
- Il doit fournir des matériaux et des soutiens.
- Il n'est pas obligé de l'enseigner dans tous les cas.
- Il n'y a pas d'évaluation obligatoire en braille.

### Classification du modèle argentin

Modèle prédominant :

- Le braille comme outil d'accessibilité / droit implicite.
- Le braille n'est pas le médium par défaut de la littératie ni un droit garanti avec l'obligation d'un enseignement systématique.

### Idée clé

En Argentine, il existe un écart typique entre le droit et l'entraînement. Le braille est reconnu, mais son enseignement dépend de :

- Décisions institutionnelles
- Ressources disponibles
- Formation des enseignants
- Cela le rend non systématique.

## Chili

### Lois principales où le braille apparaît directement ou indirectement

La loi n° 20,422 (2010) établit des normes sur l'égalité des chances et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

- Reconnaît le droit à une éducation inclusive.
- Nécessite une accessibilité, y compris la signalisation en braille.

Important :

- Le braille n'est pas un axe central de la littératie dans le droit.
- Elle est mentionnée dans l'accessibilité, et non comme un système éducatif obligatoire.

### Le braille est-il obligatoire ou optionnel ?

- Le braille n'est pas obligatoire.
- Il n'existe **aucune** obligation légale d'enseignement systématique du braille ni d'évaluation obligatoire pour son utilisation

Braille :

- est une ressource accessible
- peut être utilisé
- n'est pas garanti comme un droit spécifique d'alphabétisation

### Classification du modèle chilien

- Le braille comme outil d'accessibilité (implicite)
- Ce n'est pas un droit spécifiquement garanti
- Pas un milieu prédéterminé

Très similaire à l'Argentine.

## Uruguay

### Lois et règlements principaux

- Loi n° 18 651 – Protection globale des personnes handicapées.
- Loi n° 18 437 – Loi générale sur l'éducation.
- L'article 8 établit le principe de l'égalité des chances en matière d'accès, de permanence et de diplomation dans le système éducatif.
- La loi n° 20 156 (2023) garantit l'accès aux documents en braille de la Bibliothèque nationale.

### Est-ce obligatoire ou optionnel ?

Le braille n'est pas obligatoire en tant que système d'alphabétisation.

Le cadre juridique :

- reconnaît le braille
- Favorise l'accès et la production
- établit le principe d'égalité et d'accessibilité éducative
- n'établit pas d'obligation d'enseignement systématique du braille

Les règlements garantissent les conditions d'accès (matériaux, accessibilité), mais n'exigent pas l'enseignement du braille comme un droit éducatif garanti.

### Classification du modèle uruguayen

- Le braille comme droit d'accès à l'information
- Soutenu par le principe d'égalité éducative
- Une reconnaissance plus forte de l'accessibilité que plusieurs pays de la région
- Aucune obligation éducative spécifique

### Modèle intermédiaire

- La base juridique est renforcée.
- La base des politiques inclusives est améliorée.
- Mais elle n'atteint pas le niveau d'un droit exécutoire à la littératie en braille.

## Paraguay

### Lois principales

- Loi n° 5136/2013 – Éducation inclusive.
- Loi n° 3540/2008 – Convention relative aux droits des personnes handicapées (ratification).

Voici les lois suivantes :

- Garantir une éducation inclusive
- reconnaître les formats accessibles (y compris le Braille indirectement)

### Le braille est-il obligatoire ou optionnel ?

Le braille n'est pas obligatoire.

- Il n'y a aucune obligation de lecture au braille ni d'évaluation obligatoire

Braille :

- est inclus parmi les soutiens éducatifs
- n'est pas exigé par la loi

### Classification du modèle paraguayen

- Le braille comme ressource dans l'éducation inclusive
- Aucune reconnaissance spécifique forte

- Aucun statut obligatoire

Modèle similaire au Chili et à l'Argentine.

### Conclusion – Sous-région du cône sud

Aucun pays n'établit le braille comme obligatoire pour l'alphabétisation.

Une approche courante prédomine :

- Éducation inclusive
- accessibilité
- Décisions individuelles

Cela signifie :

- Le braille est reconnu
- Il y a un droit d'y accéder
- Mais son enseignement systématique n'est pas garanti

Le cône sud s'inscrit clairement dans le modèle du braille en tant qu'outil de soutien ou droit implicite, mais :

- Le braille n'est pas le moyen par défaut
- Le braille n'est pas un droit exécutoire avec une évaluation obligatoire.

## Sous-région andine : Bolivie, Pérou, Colombie, Équateur et Venezuela

## Bolivie

### Principales lois dans lesquelles le braille apparaît

- Loi n° 070 – Loi sur l'éducation « Avelino Siñani – Elizardo Pérez ».
- Loi n° 223 (2012) – Personnes en situation de handicap.

Voici les lois suivantes :

- Garantir une éducation inclusive
- reconnaître les systèmes de communication alternatifs (y compris le Braille en termes généraux)

### Le braille est-il obligatoire ou optionnel ?

- Le braille n'est pas obligatoire.
- Il n'y a aucune obligation de lecture au braille ni d'évaluation obligatoire
- Le braille est reconnu comme un soutien éducatif mais ne garantit pas comme un droit spécifique à la lecture.

### Classification

- Le braille comme outil dans l'éducation inclusive.
- Aucune reconnaissance spécifique forte.

## Colombie

### Principales lois dans lesquelles le braille apparaît

- Loi 1618 de 2013 – Garantit les droits des personnes handicapées.
- Loi 1680 de 2013 – Accès à l'information en braille.
- Loi 2265 de 2022 – Utilisation du braille dans les produits et services.
- Ratification de la Convention (Loi 1346 de 2009).

Les lois reconnaissent le braille comme un moyen de communication et d'accès à l'information.

### Est-ce obligatoire ou optionnel ?

- Le braille n'est pas obligatoire en tant que système d'alphabétisation.
- Il existe de fortes obligations légales de reconnaissance et d'accessibilité

Mais :

- aucune obligation d'enseigner le braille dans l'éducation
- Pas d'évaluation obligatoire

### Classification

- Le braille est un droit reconnu, surtout en matière d'accès à l'information.
- Ce n'est pas obligatoire dans l'éducation.
- Modèle plus avancé que l'Argentine ou le Chili, bien que toujours incomplet en termes d'alphabétisation.

## Pérou

### Principales lois dans lesquelles le braille apparaît

- Loi n° 29973 – Loi générale sur les personnes handicapées.
- Normes techniques d'accessibilité (signalisation obligatoire en braille).

### Est-ce obligatoire ou optionnel ?

Partiellement obligatoire, mais pas en lecture.

Obligatoire dans :

- Signalétique
- Accessibilité physique

Non obligatoire dans :

- Enseignement du braille
- Alphabétisation

### Classification

- Le braille est un droit d'accessibilité fort.

- Une présence réglementaire concrète.
- Pas en tant que système éducatif obligatoire.

## Équateur

### Principales lois dans lesquelles le braille apparaît

- Constitution de l'Équateur.
- Loi organique de l'éducation interculturelle.
- Réglementations sur l'éducation inclusive.

Voici ces lois et normes :

- garantir l'inclusion éducative
- Reconnaissez les besoins éducatifs particuliers

### Est-ce obligatoire ou optionnel ?

- Le braille n'est pas obligatoire.
- Le braille peut être utilisé et fait partie des supports éducatifs

Mais :

- non explicitement garanti comme un droit spécifique
- aucune obligation d'enseignement

### Classification

- Le braille comme ressource au sein de l'inclusion.
- Faible reconnaissance.

## Venezuela

### Principales lois dans lesquelles le braille apparaît

- Constitution de la République bolivarienne du Venezuela.
- Loi organique sur l'inclusion, l'égalité et le développement intégral des personnes handicapées (2024). Cette loi renforce le cadre fondé sur les droits et possède une hiérarchie juridique supérieure.

### Est-ce obligatoire ou optionnel ?

Le braille n'est pas obligatoire en tant que système d'alphabétisation.

Le cadre juridique :

- reconnaît des droits éducatifs larges
- renforce l'inclusion et l'accessibilité
- établit des obligations étatiques générales en matière d'égalité

Mais :

- n'établit pas l'enseignement obligatoire du braille
- ne régule pas la littératie en braille comme un droit spécifique

### Classification

- Le braille comme outil d'accès implicite dans l'accessibilité.
- Cadre juridique plus solide.
- Aucun droit éducatif spécifique et exécutoire.

### Conclusion – Sous-région andine

Aucun pays n'établit le braille comme obligatoire pour l'alphabétisation.

Des différences existent :

### Classification : Niveau inférieur

- Bolivie et Équateur
- Venezuela

Le braille comme outil dans le cadre de l'inclusion.

### Classification : Niveau intermédiaire

- Colombie
- Pérou

Le braille est un droit plus explicite, notamment en matière d'accès et d'accessibilité. Toujours sans garantie d'enseignement systématique.

### Idée clé :

La région andine confirme un schéma régional : le braille est reconnu et l'accès est encouragé, mais il n'est pas réglementé comme un droit éducatif exécutoire avec un enseignement obligatoire.

## Sous-région d'Amérique centrale et des Caraïbes : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama, République dominicaine

### Costa Rica

- Loi n° 7600 – Égalité des chances pour les personnes handicapées.
- Des réglementations éducatives inclusives.

Reconnaissait :

- Éducation inclusive
- accès à des formats accessibles, y compris le Braille

Le braille n'est pas obligatoire en tant que système d'alphabétisation.

Reconnu comme un droit d'accès dans le cadre de l'inclusion.

Classification : Niveau intermédiaire.

### Salvador

- Loi sur l'égalisation des chances pour les personnes handicapées.
- Reconnaît l'éducation inclusive et l'accessibilité. Le braille n'est pas obligatoire. Le braille comme outil de soutien dans le cadre de l'inclusion.

### Guatemala

- Loi sur les soins aux personnes handicapées.
- Établit les droits et l'accessibilité éducatives. Le braille n'est pas obligatoire. Modèle de support optionnel.

### Honduras

- Équité et développement intégral pour les personnes handicapées.
- Reconnaît l'inclusion éducative et le soutien technique. Le braille n'est pas obligatoire. Modèle de ressources de soutien.

### Panama

- Loi n° 42 (1999) – Égalité des chances pour les personnes en situation de handicap.
- Reconnaît l'éducation inclusive et l'accès à l'information. Le braille n'est pas obligatoire. Le braille comme outil d'accès.

### République dominicaine

- Loi n° 5-13 sur le handicap.
- Reconnaît les droits et l'accessibilité éducatives. Le braille n'est pas obligatoire en tant que système d'alphabétisation. Il existe des initiatives visant à un enseignement structuré (salles de Braille), mais il n'y a pas de politique nationale obligatoire.

Classification :

- Soutenir le modèle avec des progrès vers l'institutionnalisation.
- Modèle de base en transition.

### Conclusion – Sous-région Amérique centrale et des Caraïbes

Aucun pays n'établit légalement le braille comme obligatoire pour l'alphabétisation.

Un schéma clair prédomine :

- Reconnaissance du braille
- Inclusion dans les cadres d'accessibilité
- Manque d'obligation éducative

### Mexique

#### Principales lois dans lesquelles le braille apparaît

- Constitution politique des États-Unis mexicains.
- Loi générale sur l'inclusion des personnes handicapées.
- Droit général de l'éducation.
- Réglementations sur l'accessibilité (signalisation publique).

Le braille est reconnu dans l'éducation et l'accès à l'information. Elle est obligatoire dans certains domaines d'accessibilité comme la signalisation, mais pas dans le cadre d'un système d'alphabétisation.

#### Classification

#### Modèle intermédiaire :

- Le braille est un droit d'accès reconnu.
- Présence dans la législation et les normes techniques.
- Ce n'est pas garanti comme un droit effectif à l'alphabétisation.

Le Mexique confirme la tendance régionale : le braille est reconnu et promu, mais pas garanti comme un droit éducatif exécutoire.

### Conclusion – Région Amérique latine

Consensus normatif régional : le braille est reconnu, mais pas garanti

Dans les pays analysés, le braille apparaît dans les cadres juridiques. Cependant, cette reconnaissance est principalement déclarative ou instrumentale, sans toutefois devenir un droit éducatif exécutoire.

La région a déjà surmonté le débat sur la reconnaissance du braille. Le défi actuel est de garantir son enseignement efficace pendant le stade d'alphabétisation des enfants aveuglés ou malvoyants sévères.

#### Déficit structurel : absence de statut obligatoire

Seul le Brésil établit un statut obligatoire clair. Un groupe réduit présente des niveaux partiels d'exécution. La plupart des pays :

- ne nécessitent pas d'enseignement systématique
- N'incluez pas l'évaluation obligatoire
- ne garantit pas une alphabétisation complète

Cela crée un fossé crucial entre les droits formels et l'accès réel.

### Prédominance du modèle de base

La région Amérique latine est organisée en quatre niveaux :

- **Avancé :** Brésil
- **Intermédiaire :** Argentine, Chili, Colombie, Mexique, Costa Rica, Uruguay
- **Base :** Bolivie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama, Paraguay, Pérou
- **Sous-niveaux émergents**
    - Base en transition : République dominicaine
    - Base renforcée : Venezuela

### Schéma régional clé

Dans la majeure partie de l'Amérique latine : le braille est reconnu comme un outil d'accès, mais pas comme un droit à l'alphabétisation.

Cela signifie :

- Les matériaux peuvent être garantis
- L'apprentissage n'est pas forcément garanti

### Implications stratégiques pour la politique publique

Le principal défi n'est pas normatif, mais transformationnel :

À partir de :

- accessibilité
- Disponibilité
- Inclusion générale

Vers :

- littératie obligatoire en braille
- Politiques éducatives spécifiques
- Formation spécialisée des enseignants
- Systèmes de suivi et d'évaluation

## Région Europe

### Espagne

L'Espagne reconnaît explicitement le braille à travers la législation sur le handicap et les normes nationales.

Cadre clé :

- Loi générale sur les droits des personnes handicapées
- L'Espagne a également une forte mise en œuvre via l'ONCE.

ONCE prend en compte :

Édition en braille

- Éducation à la littératie en braille
- Signalétique braille et normes d'accessibilité.

## Norvège

### Loi sur l'éducation – Opplæringslova

La législation norvégienne sur l'éducation accorde explicitement aux élèves aveugles et gravement malvoyants le droit à l'enseignement nécessaire en braille. La loi inclut également des droits liés aux technologies d'assistance et à la formation à la mobilité.

Dans ce cadre, le braille n'est pas considéré comme un aménagement optionnel, mais comme un droit statutaire. Les autorités éducatives sont légalement tenues de veiller à ce que l'enseignement en braille soit dispensé lorsque l'état visuel de l'élève l'exige.

## Finlande

L'enseignement et l'utilisation du braille sont considérés dans le système scolaire finlandais comme un droit fondamental d'un élève malvoyant à lire et à écrire. Le braille n'est pas explicitement mentionné nommément dans le National Core Curriculum for Basic Education (2014), mais il est inclus dans les obligations législatives (Basic Education Act 628/1998) et dans le programme concernant l'accessibilité des environnements d'apprentissage, la prise en compte des besoins individuels de l'apprenant, les dispositifs d'assistance et les mesures de soutien individuelles. Dans diverses directives et supports publiés par l'Agence nationale finlandaise pour l'éducation et ses partenaires, le braille est également clairement mentionné par son nom (par exemple Agence nationale finlandaise pour l'éducation 2018 ; Valteri 2020).

Aujourd'hui, la plupart des élèves malvoyants étudient selon le principe d'inclusion dans leur école de quartier (Hakasaari 2019 ; Paaso 2023 ; Kalliomaa & Raitinpää 2014), où l'enseignement du braille est également fourni avec les mesures de soutien nécessaires (Valteri : Élève malvoyant). Idéologiquement, le braille est donc considéré comme important dans le système éducatif finlandais et est enseigné aux élèves aveugles, bien qu'il nécessite souvent un soutien particulier, une expertise et des ressources qui ne sont pas toujours faciles à fournir.

## République tchèque

En République tchèque, la principale législation en matière d'éducation est la loi sur les écoles (loi n° 561/2004 Coll.)

### Apparition du braille

Le braille n'est pas explicitement mentionné dans la loi.

### Fonction du braille dans le système

- La loi s'applique au concept de mesures de soutien pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.
- Des outils ou méthodes spécifiques (y compris le braille) sont :
- non prescrit par la loi,
- sélectionné individuellement sur la base d'une évaluation par les services de conseil. La mise en place de telles mesures exige :
- Recommandation professionnelle,
- et le consentement de l'élève ou de son tuteur légal.

### Interprétation

- Le braille n'est considéré que comme un outil de soutien possible,
- sans aucune reconnaissance ou garantie légale explicite.

## Slovaquie

En République slovaque, la principale législation en matière d'éducation est la loi sur les écoles (loi n° 245/2008 Coll.)

### Apparition du braille

- Le braille est explicitement mentionné dans la loi.

### Fonction du braille dans le système

- La loi stipule que :
- Les élèves aveugles ont droit à une éducation en braille.

Cela établit :

- un droit légal à l'utilisation du braille,
- et une obligation pour le système éducatif de permettre son utilisation.

### Interprétation

- Le braille est reconnu comme un média éducatif spécifique et important,
- mais ce n'est pas obligatoire pour tous les élèves aveugles.

### Différence clé avec la République tchèque

- République tchèque : Le braille est implicite et optionnel, inclus uniquement dans les mesures générales de soutien.
- Slovaquie : Le braille est explicitement reconnu et garanti légalement comme un droit, mais ce n'est toujours pas obligatoire.

### Résumé

Bien que la loi scolaire tchèque ne reconnaisse pas explicitement le braille et ne le considère que comme une mesure de soutien optionnelle, la loi slovaque garantit explicitement le droit des élèves aveugles à être scolarisés en braille, bien qu'elle ne le rende pas obligatoire.

### Conclusion – Région Europe

Les pays examinés démontrent un large éventail d'approches pour la reconnaissance juridique du braille dans l'éducation.

D'un côté, la Norvège et la Slovaquie reconnaissent explicitement le braille comme un droit éducatif et imposent des obligations claires aux autorités éducatives d'assurer l'accès à l'enseignement du braille lorsque cela est nécessaire. L'Espagne combine un cadre législatif solide avec des mécanismes de mise en œuvre étendus via l'ONCE, tandis que la Finlande offre un soutien solide au braille via la législation éducative, l'orientation sur les programmes et des services spécialisés, même si le braille n'est pas toujours explicitement mentionné dans la législation.

En revanche, la République tchèque reflète une approche plus générale de l'éducation inclusive dans laquelle le braille peut être fourni comme mesure de soutien individuel mais n'est pas spécifiquement reconnu ou garanti par la loi.

Dans l'ensemble, l'Europe illustre la transition du braille comme un accommodement optionnel à sa reconnaissance comme un droit éducatif protégé. Cependant, des différences subsistent quant à la mesure dans laquelle la reconnaissance juridique est étayée par les exigences d'évaluation, les mécanismes de mise en œuvre et l'expertise spécialisée.

## Analyse comparative

Les pays examinés démontrent que la reconnaissance légale du braille existe sur un continuum. Certaines juridictions établissent le braille comme le moyen d'alphabétisation préféré des apprenants aveugles, d'autres reconnaissent le braille comme un droit éducatif protégé, tandis que beaucoup abordent principalement le braille dans des cadres plus larges d'accessibilité et d'inclusion. Ces approches peuvent être regroupées en trois grands modèles législatifs.

### Classification des modèles législatifs

#### Modèle 1 : Le braille comme support d'alphabétisation par défaut

**Exemples :**

- États-Unis

**Caractéristiques :**

- considération obligatoire du braille ;
- exigences d'évaluation ;
- présomption en faveur de la littératie en braille.

#### Modèle 2 : Braille comme droit éducatif statutaire

**Exemples :**

- Norvège
- Slovaquie
- Vietnam
- L'Inde (à travers plusieurs dispositions législatives)

**Caractéristiques :**

- Reconnaissance juridique explicite ;
- Droit à l'éducation ;
- Obligation envers les autorités.

### Modèle 3 : Braille comme outil d'accessibilité

**Exemples :**

- Australie
- Argentine
- Chili
- Paraguay
- Pérou
- République tchèque
- De nombreuses autres juridictions

**Caractéristiques :**

- Axé sur l'accessibilité ;
- Provisions de soutien ;
- Garanties limitées d'alphabétisation.

## Implications politiques

La reconnaissance légale du braille est une base importante, mais des résultats efficaces en littératie braille nécessitent des mesures de mise en œuvre soutenables. Les éléments clés incluent :

- identification et évaluation précoces ;
- une présomption en faveur du braille lorsque cela est approprié ;
- enseignants qualifiés d'apprenants aveuglés et malvoyants ;
- des manuels et supports d'apprentissage accessibles ;
- technologie braille, ressources tactiles et accès numérique ;
- Surveillance des résultats de la littératie en braille.

## Conclusion

L'examen démontre que les pays diffèrent non seulement par la question de savoir si le braille est mentionné dans la législation, mais aussi par la fonction juridique qui lui est attribuée.

Les cadres les plus solides vont au-delà de l'accessibilité et établissent des obligations éducatives claires, incluant l'évaluation, l'enseignement et la mise à disposition de ressources. En revanche, de nombreuses juridictions reconnaissent le braille principalement comme un outil d'accessibilité sans garantir un enseignement systématique de la littératie.

Trois grands modèles législatifs émergent : le braille comme moyen d'alphabétisation par défaut, le braille comme droit éducatif statutaire, et le braille comme outil d'accessibilité ou de soutien. Bien que chaque modèle offre un certain niveau de reconnaissance, les protections les plus fortes pour la littératie braille se trouvent lorsque la législation combine reconnaissance explicite avec des mécanismes de mise en œuvre et une responsabilité.

Une conclusion clé est que la reconnaissance légale seule ne garantit pas la littératie en braille. Dans toutes les régions, le principal défi politique est d'aller au-delà de l'accessibilité et de la disponibilité, pour aller vers une mise en œuvre efficace grâce à l'évaluation, à l'enseignement qualifié, à des supports accessibles, à des enseignants formés et à la responsabilité des résultats en matière de littératie.

## Appel à contributions – *The Educator* (janvier 2027)

Le comité éditorial invite chaleureusement à soumettre des articles pour le numéro **de janvier 2027** de *The Educator*. Le thème de ce numéro est le suivant :

### Partenariats parents, familles et communauté

Nous accueillons favorablement les articles qui explorent la recherche, les politiques, les pratiques innovantes, les études de cas et les perspectives personnelles qui mettent en lumière le rôle important des parents, des familles, des communautés et des partenariats dans le soutien à l'éducation et à l'inclusion des apprenants aveugles, malvoyants ou sourd-aveugles.

### Date limite de soumission : 30 novembre 2026

### Pourquoi contribuer ?

En contribuant à *The Educator*, votre travail atteint un public mondial composé de professionnels, d'organisations et de défenseurs œuvrant dans le domaine de la cécité et de la basse vision. Votre contribution contribue à amplifier les solutions, les innovations, la recherche et les expériences vécues au-delà des frontières. Toutes les soumissions sont entièrement attribuées, offrant visibilité et opportunités de connexion pour les auteurs et les organisations.

Les publications récentes sont disponibles en anglais, espagnol et français (Word et PDF), ainsi qu'en braille (BRF). Pour des informations sur les directives de préparation et de soumission d'articles, ainsi que pour accéder aux numéros précédents de *The Educator*, veuillez consulter : https://icevi.org/resource-library/the-educator/

### Directives de soumission :

- Langue : anglais
- Informations sur l'auteur : Incluez votre nom, votre titre, votre pays de localisation et vos coordonnées
- Format : MS Word
- Police ariale 12 points, double espacement des lignes
- Paragraphes alignés à gauche
- Style : Évitez le jargon complexe ; Définir les acronymes, abréviations et termes techniques
- Longueur :
- Manuscrits savants : jusqu'à 5 000 mots. Doit respecter les exigences éthiques pour la recherche originale. Incluez la confirmation de l'autorisation d'utiliser le matériel.
- Rapports, évaluations, descriptions de programmes, documents de position, etc. : environ 1 500 mots
- Figures et tableaux : doivent être numérotés et clairement étiquetés
- Médias : Les photos et vidéos sont les bienvenues. Veuillez obtenir une autorisation écrite des parents/aidants pour des photos d'enfants de moins de 18 ans. Obtenez une autorisation verbale pour des photos d'adultes
- Le formulaire de consentement de l'ICEVI peut être téléchargé depuis la section Publications du site web de l'ICEVI, https://icevi.org/icevi-consent-form/
- Incluez une brève description ou une légende avec chaque photo (ou description en texte alternatif).

## Connectez-vous avec ICEVI

Restez informé des dernières actualités, publications, webinaires, conférences et initiatives mondiales de l'ICEVI en visitant notre site web et en suivant nos réseaux sociaux. Nous vous encourageons à partager nos actualités et ressources avec vos collègues et réseaux pour promouvoir une éducation de qualité et inclusive pour les enfants et les jeunes aveugles, malvoyants ou sourd-aveugles à travers le monde.

Pour en savoir plus sur l'ICEVI et son travail, veuillez visiter www.icevi.org ou contacter le Secrétariat de l'ICEVI à info@icevi.org.

Pour en savoir plus sur la campagne mondiale d'alphabétisation braille ICEVI–WBU, ou pour vous abonner aux listes de diffusion ICEVI E-News ou Braille Campaign, rendez-vous sur : https://icevi.org/icevi-wbu-global-braille-literacy-campaign/.

Pour soumettre un article à publication dans l'ICEVI E-News ou The Educator, veuillez contacter le rédacteur en chef du Comité des publications ICEVI : Rédactrice en chef :

Frances Gentle ; Comité des publications : Susan LaVenture, Judit Gombas, Sonali Marathe, Zaheer Alley.Email : publications@icevi.org

**Site**

web https://icevi.org

**Facebook**

https://www.facebook.com/icevi.org

**https://www.instagram.com/icevi.global Instagram**

**LinkedIn**

https://www.linkedin.com/company/international-council-for-education-of-people-with-visual-impairment-icevi-global/

**YouTube**

- Les maths ICEVI simplifiées : https://www.youtube.com/@ICEVIMathMadeEasy
- ICEVI Global : https://www.youtube.com/@ICEVIGlobal-2024

**Fils**

https://www.threads.com/@icevi.global

Merci pour votre soutien continu à l'ICEVI et pour votre engagement à promouvoir une éducation inclusive et l'égalité des chances pour les apprenants aveugles, malvoyants ou sourd-aveugles dans le monde.